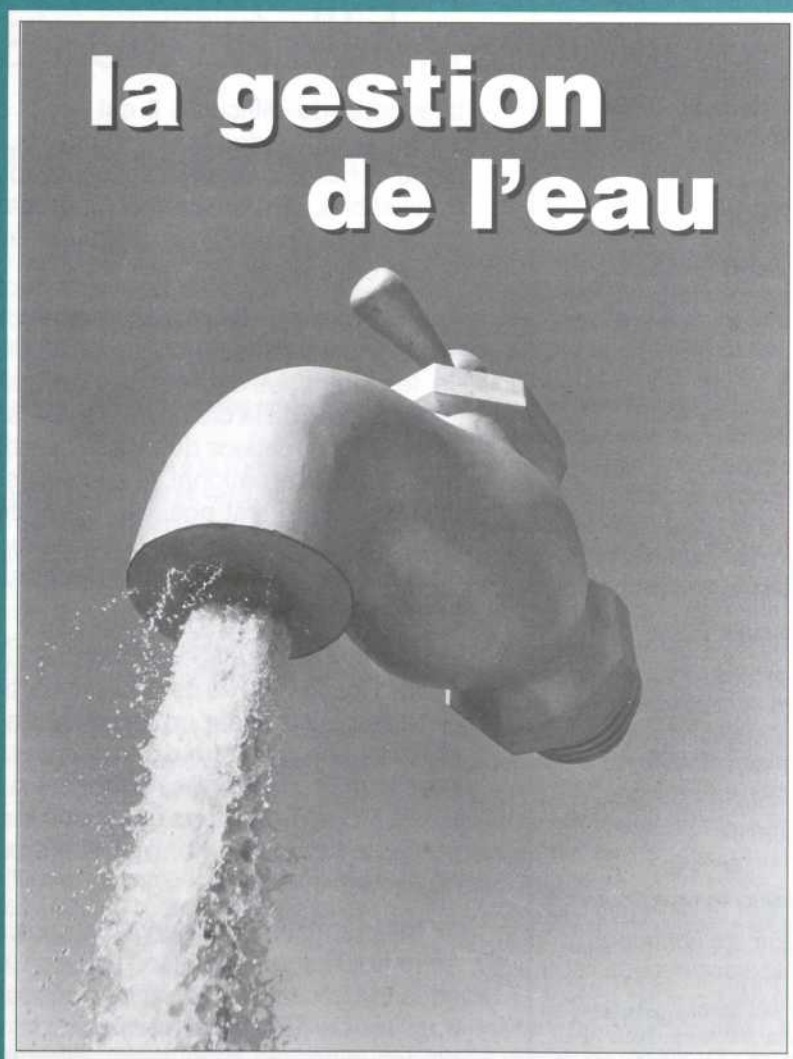


# relations

mars 1997 3,75\$ no 628

Entre l'abondance et la fragilité:

## la gestion de l'eau



À lire aussi en page 54:  
virage à droite dans nos stratégies budgétaires



# relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de chrétiens et de chrétiennes engagés dans la promotion de la justice.

DIRECTRICE  
Carolyn Sharp

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION  
Jean Périgny

ASSISTANT À LA RÉDACTION  
Fernand Jutras

## COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Jacques Boucher, Raymonde Bourque, Céline Dubé, Joseph Giguère, Julien Harvey, Marie-Paule Malouin, Guy Paiement, Jean Pichette, Francine Tardif

## COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Alain Bissonnette, René Boudreault, Jean-Marc Éla, Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

## BUREAUX

25, rue Jarry ouest  
Montréal H2P 1S6  
tél.: (514) 387-2541  
télé.: (514) 387-0206

ABONNEMENTS  
Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 27,00\$ (taxes incl.)  
Deux ans: 48,00\$ (taxes incl.)  
À l'étranger: 28,00\$  
Abonnement de soutien: 50,00\$

TPS: R119003952  
TVQ: 1006003784

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repères* et dans *l'Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes en s'adressant à *University Microfilm*, 300 North Zeeb Road, Ann Arbor Michigan 48106-1346 USA.

Envoi de publication - Enregistrement no 0143

Vous souvenez-vous de Rio? Il y a à peine cinq ans, lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, le nom de cette ville a capté l'imagination du monde entier. On aurait dit que le vert était la couleur emblématique de l'avenir. Certes, il y avait là-dedans une bonne dose de mode médiatique. Comment expliquer autrement que des compagnies pétrolières aient pu parrainer des activités écologiques? Mais il y avait aussi quelque chose de profondément vrai, une prise de conscience quant au lien entre l'abondance de la vie et la fragilité de la planète.

De Rio, nous avons hérité d'un nouveau vocabulaire: biodiversité, écosystème, développement durable... Alors que les gouvernements se forcent à respecter des ententes (avec

## L'ÉTOILE DE RIO...

beaucoup de difficulté, il est vrai), chez les individus, nous avons vu naître des comportements nouveaux. À grande et à petite échelle, à travers l'action de toutes sortes de petites organisations, les causes écologiques sont devenues l'objet d'une citoyenneté active, désireuse de fonder une qualité de vie sur un environnement sain.

Malgré cela, l'étoile de Rio risque de n'avoir été qu'une étoile filante. Au sein des pays industrialisés, dans un contexte de crise, les stratégies de relance économique et sociale axées sur le paradigme de la croissance et de la consommation, ont écarté les préoccupations quant à la durabilité de notre mode de vie. Sur le plan international, le succès des «tigres» de l'Asie nourrit l'illusion qu'il est possible d'étendre la surconsommation à l'ensemble de la planète. Dans un monde néo-libéral, les soucis écologiques paraissent facilement un luxe que peu de gens peuvent se permettre.

Pourtant, les questions fondamentales qui ont été soulevées dans la foulée de Rio demeurent pertinentes. Tout projet de société se construit sur un territoire. La qualité de notre solidarité sociale ne peut être dissociée de la qualité de notre relation avec le milieu que nous habitons. En autant que nous nous intéresserons à ces deux questions fondamentales, notre projet à nous pourra devenir un héritage pour les générations à venir.

Telles sont les questions que nous avons voulu aborder dans notre dossier sur la gestion de l'eau. L'abondance de l'eau que nous trouvons sur le territoire québécois cache trop souvent sa fragilité. Le développement durable exige que nous nous en préoccupions.

Carolyn Sharp

# face à l'actualité

avec Dominique Boisvert, Guy Paiement  
et Carolyn Sharp

## IL ÉTAIT UNE FOIS UN HOMME RICHE

**Qui fera les frais  
des décisions fiscales de nos gouvernements ?**

Il était une fois un homme riche qui habitait un grand château, rempli de magnifiques objets, entretenu par de nombreux serviteurs. Dans un superbe jardin, quatre beaux enfants s'amusaient. Cet homme à l'instinct grégaire avait une générosité sans limites. Un jour, son intendant lui annonça que malgré son énorme richesse, ses dépenses dépassaient ses moyens. Et il en fut bien triste.

Il s'assit donc pour réfléchir, mais on sonna à la porte. Un ami, vêtu de fourrure, lui rendait visite. L'homme fit venir son intendant. Il lui demanda de mettre la table, de servir les vins les plus fins, de préparer le plus somptueux des repas. Celui-ci lui rappela sa conversation. Mais l'homme riche, ne pouvant pas trahir son amitié généreuse, ne savait comment refuser à son ami la plus belle des réceptions. « Alors, dit-il, empruntez de l'argent et nous verrons demain comment remettre cette dette ». Ce que le brave intendant fit aussitôt.

Le lendemain, l'intendant aborda l'homme riche et lui suggéra une façon de rembourser la dette. « Sire, dit-il, annulons la commande de vin pour le mois et la dette sera remise ». Mais l'homme riche refusa, car il aimait bien le vin et le partageait souvent avec ses amis. « Enlevons plutôt la viande de la table de mes serviteurs. Les lentilles leur suffiront. Et quant à mes enfants, ne leur achetez plus de nouveaux souliers. Qu'ils s'amusez pieds nus dans les beaux jardins du château ». Attristé, l'intendant respecta la volonté de son maître. Et la dette fut remise.

Mais bientôt, il reçut une lettre qui annonçait la visite du roi d'un pays voisin. L'homme riche convoqua son intendant et lui dit: « Préparons cette grande visite, construisons des tours, nettoignons la ville, invitons des musiciens venus de tous les horizons. Et surtout, n'oublions pas de doubler notre commande de

vin, car le roi est un fin connaisseur ». « Mais, Sire, dit l'intendant, comment payer une telle fête ? » – « Empruntez de l'argent et demain nous verrons ». Ainsi fut fait. Le roi du pays voisin apprécia beaucoup la fête et fut émerveillé devant la générosité de son hôte.

Quand tout fut fini, l'intendant aborda son maître pour lui parler de ses dettes. « Coupons le vin pour deux mois et tout sera remis ». « Impossible ! » dit l'homme riche, car il ne voulait pas priver ses amis du plaisir de partager une bouteille avec lui. « Plutôt, ne plantons plus de fleurs dans le jardin du château et congédions les serviteurs qui y surveillent mes enfants ». Peiné, l'intendant suivit à nouveau la volonté de son maître. Et la dette fut remise.

Peu après cette visite, le roi du pays voisin lui annonça le mariage de son fils à une très jolie princesse. Il invita l'homme riche aux noces. Alors ce dernier fit venir son intendant. « Préparez mon voyage », lui commanda-t-il. « Je voudrais tout ce qu'il y a de plus beau et de plus fin pour honorer le fils de mon vieil ami. Il me faudra lui apporter le cadeau le plus recherché possible, quel qu'en soit le prix. Et après les noces, j'invite le roi mon ami à faire le tour du monde avec moi, afin qu'il se repose de la fatigue de la fête ».

L'intendant tremblait de tout son corps. Il connaissait les goûts et les exigences de son maître qui fondait ses amitiés sur les apparences et la richesse. Mais il savait aussi l'état de ses finances. À force de trop bien recevoir ses amis, cet homme devenait moins riche. Pourtant, il continuait de faire la sourde oreille devant les inquiétudes de son intendant et il refusait ses conseils. Il insista plutôt sur l'importance de son amitié pour le roi du pays voisin. Alors, l'intendant vendit le jardin du château, dit

aux enfants de jouer dans la rue. Et il fit ses adieux au dernier serviteur.

Au fil des années, les dépenses du maître croissaient, ses amis devenaient plus nombreux, sa maisonnée plus pauvre, et ses enfants de plus en plus tristes. Un jour, écrasé par les dettes, l'intendant fut confronté à l'inévitable. Il n'était plus possible de faire de grandes fêtes, ce qu'il expliqua à l'homme jadis riche. Celui-ci, accablé par les nouvelles, tomba gravement malade. L'intendant convoqua ses amis, car il le croyait mourant. Mais personne ne vint. L'un était occupé à construire une nouvelle

maison. Un autre préférait assister à une dégustation de vin chez le roi du pays voisin. Un dernier prétendit que le vin n'avait jamais été bon chez l'homme riche, que sa présence était bien ennuyante et que son amitié avait eu peu d'importance pour lui.

Quelques jours plus tard, l'homme jadis riche mourut. À son chevet, seul l'intendant pleura. Après avoir préparé les obsèques de l'indigent, il vendit le château pour payer les dernières dettes. ■

Carolyn Sharp

## LE BATEAU CONSTRUIT DANS LE SOUS-SOL

**À vouloir précipiter la réforme de l'aide sociale,  
ne risquons-nous pas de sacrifier ce qui en est le coeur?**

**L**a ministre Louise Harel a livré à la consultation son projet de réforme de la sécurité du revenu. Elle l'a fait dans des délais très courts et en choisissant un nombre restreint de groupes qui pourront aller en débattre en commission parlementaire. À cause de l'importance des propositions, je comprends mal un tel empressement. Je le comprends d'autant moins que les enjeux en cause sont majeurs et qu'une discussion publique plus large aurait permis une appropriation progressive des nouvelles pistes proposées par de larges secteurs de la population. Faut-il y voir la nécessité, pour la ministre, de s'aligner sur les volontés du Conseil du Trésor et de montrer le plus vite possible que l'État pourra faire des économies? Chose certaine, cette hâte est malsaine et ne diminue en rien le déficit démocratique qui s'installe au Québec.

La réforme, pourtant, méritait un examen sérieux. Elle met en branle des orientations qui dépassent de loin les limites de la sécurité du revenu. Son principal mérite est peut-être de vouloir «redéfinir les obligations de la collectivité au regard de la réinsertion à l'emploi des prestataires» et d'«assurer une plus grande prise en charge des services au niveau local». Elle pense le faire en imaginant, au niveau de chaque milieu, un *conseil local des partenaires* qui mettra au point un *plan local d'action concertée pour l'emploi*. En clair, les forces vives du milieu, qu'elles soient privées, publiques ou communautaires, se concertent pour créer et garantir des emplois. Ce n'est pas là une petite tâche, on en conviendra, surtout si l'on se rappelle les enfants malingres qu'à engendrés le Sommet pour l'emploi et la démarche encore hésitante du développement local!

Mais parions tout de même que les forces locales pourraient être plus motivées à favoriser une synergie gagnante. Il faudra alors du temps pour mettre en place cet exercice de solidarité économique et sociale. Si elle demeure sur papier, on voit mal d'où viendront les emplois espérés ou encore cette volonté d'assurer des stages aux jeunes. Car sans un certain nombre de nouveaux emplois possibles, comment changera-t-on la situation actuelle? L'incitation à l'emploi risque alors de ne pas dépasser le niveau de l'incantation ou, pire, de forcer les gens à accepter

n'importe quel emploi à n'importe quelle condition. Il n'y aurait là aucune réforme!

En intégrant les prestataires à l'ensemble de la main-d'oeuvre et en leur reconnaissant le statut de travailleur et travailleuse, la réforme veut contribuer à casser la catégorie d'«assisté social» et cette décision marque un moment important pour notre vie en société. La volonté «d'améliorer l'équité entre les prestataires et les travailleurs à faible revenu» va dans le même sens. En somme, il y aura donc désormais seulement des travailleurs et des travailleuses potentiels qui iront frapper au *Centre local de l'emploi*. Les personnes inaptes au travail changeront de ministère et dépendront de la Régie des rentes du Québec. Fort bien. Mais alors qu'on tente de supprimer la catégorie d'assisté social, les mesures spéciales prévues créeront de nouvelles catégories stigmatisantes: celles des jeunes et des femmes monoparentales aptes au travail. Pour ces personnes, en effet, il y aura obligation de suivre le parcours prévu sous peine de se voir coupées de leurs prestations.

Tout se passe comme si on n'avait pas tiré les conséquences des limites de l'approche coercitive et du peu de résultats qu'elle avait engendrés. Comme si les jeunes n'étaient pas des citoyens comme les autres ou comme si les femmes chefs de famille ne pouvaient pas choisir d'aller travailler ou de demeurer à la maison pour s'occuper de leur enfant, au lieu de le placer en garderie. Est-ce donc si naïf de faire confiance aux citoyens et citoyennes?

Car la réforme, pourtant, veut clairement mettre la personne au centre du système. Pour intégrer celle-ci au monde de l'emploi, on lui propose un «parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi, dans lequel (elle) trace les éléments de son itinéraire personnel. La personne est appuyée dans son cheminement par son conseiller en emploi». Soulignons cette transformation majeure qui consiste à partir des personnes, de leurs besoins et de ceux du milieu, plutôt que des programmes. Soulignons aussi cette vocation nouvelle de l'agent qui se voit promu accompagnateur et conseiller. Malheureusement, on ne voit nul part les moyens qui permettront aux anciens agents d'expé-

menter une telle mutation. On n'est donc pas trop étonné de constater, déjà, au niveau des bureaux locaux, une grande insécurité et une hâte, chez certains, à vouloir habiller la nouveauté avec les vieilles fringues d'hier! Là encore, la précipitation est mauvaise conseillère et ce sont les personnes qui risquent de ne pas être souvent «au centre du processus», mais bien plutôt la logique administrative du contrôle.

Somme toute, la réforme annoncée me fait penser à cet homme qui avait construit un bateau dans son sous-sol. Un bien beau

et grand bateau. Le problème, ça été de le sortir! C'est alors qu'il a vu qu'il lui fallait détruire une partie de sa maison, trouver une remorque pour le glisser à la mer, former ses amis pour en faire des marins, vérifier les fuites d'eau, prévoir les dérives...

Espérons que la commission parlementaire permettra un semblable amarrage! ■

Guy Paiement  
Centre Saint-Pierre

## PLUS QUE DE LA MUSIQUE!

**Dans un univers de spectateurs, une expérience qui mise sur l'implication de chacun, toutes générations confondues.**

**C**AMMAC, ça vous dit quelque chose? Canadian Amateur Musicians Musiciens Amateurs du Canada<sup>1</sup>, c'est à la fois une merveilleuse aventure musicale, sociale et même... politique, qui dure depuis 45 ans! CAMMAC est d'abord un camp musical, qui regroupe, au cours de ses huit semaines d'activités estivales, environ 1000 personnes venues principalement du Québec et du Canada, bien sûr, mais aussi de dix-sept États américains et d'une demi-douzaine d'autres pays. Et surtout qui rassemble, dans le cadre enchanteur du Lac MacDonald, au nord de Lachute, des amateurs de musique de tous âges et de tous niveaux avec, comme seul point commun, le plaisir de faire de la musique ensemble.

Mais, pour les membres de CAMMAC, la musique ne peut se confiner au camp d'été. Ils organisent de nombreuses activités tout au long de l'année: orchestres de niveaux débutant et intermédiaire, fins de semaine de musique de chambre, ateliers pour divers instruments, lectures à vue pour chœur et orchestre, voyages musicaux à l'étranger, disponibilité d'une riche musicothèque, sans compter la musique à domicile que font les membres qui se regroupent spontanément.

Dans un univers de consommation, où la culture est souvent élitiste et la compétition féroce, au moins trois choses font de CAMMAC une expérience unique: l'esprit de participation musicale, sa dimension familiale et le caractère rigoureusement bilingue de l'aventure.

Contrairement à l'approche traditionnelle du monde musical, axée sur le développement des jeunes talents et sur la performance, CAMMAC accueille tous ceux et celles qui veulent faire de la musique, des enfants de quatre ans (accompagnés de leurs parents!) jusqu'aux grands-parents de 70 ans et plus, des débutants aux musiciens expérimentés, des amateurs (les participants) aux professionnels (les professeurs), sans discrimination ni hiérarchie, dans un esprit assez impressionnant de grande famille. On est là non pour écouter de la musique, mais pour en faire, non pour assister à des concerts (superbes d'ailleurs), mais pour y participer. Et le plaisir se conjugue avec l'effort: c'est un loisir, mais on travaille fort. Il y a là, un choix politique et péda-

gogique: chacun est invité à jouer sa partition, car l'oeuvre résulte de l'apport de tous.

La dimension familiale n'est également pas banale: à CAMMAC, les enfants participent de plain-pied aux activités musicales, artistiques et sportives préparées pour eux et donnent leur propre concert à la fin de la semaine. D'ailleurs en musique, les débutants ne sont pas toujours les enfants et les jeunes peuvent souvent en montrer aux adultes. Tous les âges se côtoient donc partout, favorisant constamment les rencontres intergénérationnelles.

Finalement, les fondateurs de CAMMAC ont eu, dès le départ, l'intuition que la musique rassemblait les personnes au-delà des différences. Et que dans un pays comme le Canada, le bilinguisme véritable était une exigence fondamentale. Même si l'origine de CAMMAC a été surtout associée à des anglophones, le français et l'anglais ont tout de suite occupé la même place et, encore maintenant, tout se déroule dans les deux langues (humour compris), que les professeurs ou les campeurs viennent de Vancouver, des États-Unis ou du Lac St-Jean.

Une telle entreprise de participation repose sur une énorme quantité d'engagement bénévole. Organisme de charité sans but lucratif et recevant peu de subventions gouvernementales, c'est grâce à ses membres et amis que CAMMAC a pu achever les installations du camp, en 1968. Depuis, CAMMAC a dû relever le redoutable défi de la transmission de l'héritage: les fondateurs vieillissent, la musique en famille n'est pas particulièrement à la mode, les jeunes écoutent plus de musique qu'ils n'en font, etc. Pourtant, jusqu'ici, CAMMAC continue de vivre et de se développer. Son C.A. se rajeunit, ses professeurs aussi, et de nouvelles jeunes familles découvrent à leur tour le plaisir de la musique.

La prochaine étape sera cruciale: les bâtiments du camp ne répondent aux exigences croissantes du Code du bâtiment que grâce à des mesures compensatoires et devront faire l'objet d'une rénovation en profondeur, au coût de plusieurs millions de dollars, dont une partie importante devra être recueillie auprès des membres eux-mêmes. Ce sera l'occasion de mesurer, de façon bien concrète, si l'attachement à CAMMAC sera suffisant pour léguer cet outil unique aux nouvelles générations. ■

Dominique Boisvert

1. On peut rejoindre CAMMAC au 1751, rue Richardson, bureau 2509, Montréal H3K 1G6, téléphone 932-8755 et télécopieur 932-9811.

# en bref

Acheter le bonheur à peu de frais, c'est un peu le message que nous transmet la publicité sur les jeux de hasard. Pourtant, des centaines de milliers de Canadiens sont des joueurs compulsifs et leur dépendance crée des ravages chez eux, chez leurs amis, dans leurs familles et dans l'ensemble de la société. Le Conseil national du bien-être social jette un regard impartial sur cette question, dans un rapport intitulé **Les jeux de hasard au Canada** et publié à l'hiver 1996. Le document interprète toute une gamme d'études sur les problèmes associés au jeu et leurs répercussions sociales et financières. Un rapport qui met en évidence le revers de la médaille. On peut en obtenir des exemplaires en composant le (613) 957-2961.

Sous le thème «Célébrer une présence», c'est une belle et riche histoire de trois cents ans que **les Ursulines de Trois-Rivières** sont heureuses de célébrer, en 1997. Cette communauté, fondée par sainte Angèle Mérici, a poussé des rameaux à l'est des États-Unis, à Grand-Mère, à Shawinigan et jusqu'au lointain Pérou. Si la communauté des Ursulines a su répondre aux besoins selon les temps – soin des malades, éducation des jeunes, contribution à la formation culturelle et spirituelle de la population –, c'est que la population est avec elle pour un meilleur devenir de notre société. Sr Yvette Isabelle, supérieure provinciale des Ursulines de la Province de Trois-Rivières, invite particulièrement la population de la région à célébrer ensemble cette présence. Pour informations, composer le (819) 375-6039.

Jusqu'au 19 octobre 1997, le Musée de la civilisation propose **l'exposition «Des immigrants racontent»**. C'est une invitation à découvrir les difficultés et les joies du processus migratoire qui bouleverse sur plusieurs générations ceux et celles qui s'y engagent. Cette exposition donne la parole aux immigrants eux-mêmes. Elle se visite à l'aide de casques d'écoute à infrarouges et fait appel à l'interactivité pour mettre le visiteur lui-même en situation de migration. On est invité à partager des histoires de vie, des témoignages émouvants d'immigrants ou de descendants d'immigrants vivant au Québec aujourd'hui. Information: Serge Poulin, au (418) 643-2158.

Le Conseil de presse du Québec «blâme sévèrement» l'animateur radiophonique Gilles Proulx pour avoir tenu en ondes des **propos «inacceptables et indignes»** à l'endroit des femmes assistées sociales. C'est ce que rapporte *La Presse* du samedi 4 janvier 1997. Dans une décision récente, le Conseil de presse rappelle que les animateurs de la radio doivent «faire preuve de rigueur dans le traitement de l'information, en faisant abstraction de préjugés personnels et en évitant de tenir des propos outranciers et offensants». C'est le Comité des personnes assistées sociales de Pointe Saint-Charles qui avait porté plainte contre l'animateur de CKAC, suite à ses propos.

L'Entraide missionnaire nous informe que du 30 juillet au 18 août 1996, la coalition Afriquébec a envoyé une **mission d'observation au Rwanda**. En faisaient partie Charles Mugiraneza, agent d'éducation à Carrefour Tiers Monde de Québec, Dominique Payette, journaliste et chargée de cours à l'Université de Montréal, et Suzanne Loiseau, directrice de l'EMI. Dans le cadre de rencontres publiques à Sherbrooke, Québec, Ottawa et Montréal, ils ont livré leurs observations et leurs questions, entre autres sur les ONG, sur l'Église et sur la communauté internationale. Les personnes intéressées peuvent se procurer le rapport de la mission à l'EMI. Pour information, composer le (514) 270-6089.

**Les journées sociales 1997** se tiendront cette année à Rimouski, du 9 au 11 mai, sous le thème: «Intervenir à contre-courant, de nouvelles pratiques solidaires». Pour le comité de préparation, cette troisième édition s'inscrit dans la foulée des colloques de Chicoutimi et de Sherbrooke, où l'on a réfléchi sur des problèmes majeurs, tels que la rareté croissante de l'emploi, les «jeux» de la finance et la politique monétaire. Suite à des analyses sur le processus et les effets du néo-libéralisme, les participants tentaient de préciser un projet de société en termes de développement solidaire. Mais, ce n'est pas tout d'identifier ce dont on veut se démarquer et ce qu'on vise; il faut encore inventer une stratégie pour passer du point A au point B: c'est le rôle de l'intervention sociale, qui sera au coeur des prochaines Journées sociales. Les responsables diocésains de pastorale sociale sont en mesure de répondre à vos demandes d'information sur ce Colloque.

Entre l'abondance et la fragilité:

# la gestion de l'eau



Groupe-Consell LaSalle Inc.

# DE L'EAU POUR RÊVER ET POUR VIVRE

par René Boudreault<sup>1</sup>

**L**e poète espagnol Baltasar Gracian a comparé la vie humaine au cours de l'eau et il a conclu que *tous nous mourons et nous nous écoulons comme elle*: «L'enfance est une source riieuse... Voici que la jeunesse bondit comme un impétueux torrent qui court, saute, s'élançe et se précipite, bute aux galets, querelle les fleurs... Il s'apaise, devenu fleuve, en l'âge viril... Mais hélas, il finit par donner dans l'amère mer de la vieillesse...»

Paul Claudel considère que l'eau est le regard de la terre, son appareil à regarder le temps, prophétisant sans doute déjà que la qualité de l'eau servirait un jour d'instrument de mesure du degré de meurtrissure et de vieillissement de notre planète.

Des générations d'écrivains, de poètes et de cosmologues, de même que des populations de traditions anciennes et modernes, aux cultures diverses, de tous les coins du globe, ont attribué à l'eau une signification symbolique, s'articulant autour des thèmes de la source de vie, de moyen de purification et de centre de régénérescence. Symbole ambivalent de la fertilité, de la pureté, de la résurrection, de la sagesse, de la grâce et de la vertu, l'eau est aussi, dans les grandes oeuvres artistiques de l'histoire des peuples, une source de mort; elle est à la fois créatrice et destructrice.

Plus loin des plaisirs de l'âme et de l'esprit, l'eau est aussi un objet des plaisirs du corps; elle nourrit, elle assouvit, elle conserve, elle nettoie, elle transporte, elle purifie, elle fait vivre et elle nous constitue.

Elle est aussi un objet de gestion pour les promoteurs privés et gouvernementaux, qui voient dans chaque volume d'eau, comme dans chaque arbre ou minerai d'ailleurs, un moyen de production, de service public, de profit ou de spéculation.

Récemment, la commission Nicolet, enquêtant sur les causes et effets de la catastrophe saguenayenne de l'été 1996, recommandait, dans le cadre d'une future

politique québécoise sur l'eau, de définir les cours d'eau d'abord comme des écosystèmes aquatiques, au lieu de simples forces hydrauliques.

Dans le climat fébrile de la clôture du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi, le président du Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, M. Jean Coutu, recommandait inopinément au gouvernement de mettre en place une structure de mise en marché de l'immense réserve d'eau potable existant au Québec.

Dans un processus de réchauffement de la planète et d'accentuation de la désertification de certaines zones géographi-

---

*Source de fécondation de la terre et de ses habitants et objet de gestion, l'eau et son utilisation demeureront encore longtemps, voire toujours, au coeur de nos débats de société.*

---

ques, les Québécois veulent-ils devenir les cheikhs de l'eau potable? Des armateurs et des scientifiques sérieux ont déjà annoncé la mise au point de membranes performantes pour transformer les super-pétroliers en super-citernes aquifères, en vue d'un marché d'exportation.

La tension entre les besoins du corps et de l'esprit et ceux de l'industrie est constante, et de grandes institutions onusiennes se sont penchées sur le dilemme, dans une approche de développement durable. Dans les suites du Sommet de Rio de 1992, une Convention sur la diversité biologique a été adoptée, et le Québec s'est doté, en 1996, d'une stratégie de mise en oeuvre de cette convention.

Les peuples autochtones du Canada, dont la culture, l'histoire et l'économie épousent les milieux hydriques, ont mis en place une Coalition indienne sur les droits de l'eau et les Premières Nations, qui négocient sur la base de leurs droits ancestraux, en font une préoccupation majeure.

\*\*\*

Pour tenter d'éclairer certains éléments de cette problématique globale de l'eau, *Relations* a demandé à quelques penseurs leurs réflexions.

Dans le premier article du présent dossier, Benoît Gauthier traite de la problématique de l'eau au Québec et de la gestion durable du patrimoine hydrique du Québec.

Dans un contexte d'urbanisation croissante de la population, Michel Boisvert aborde ensuite les principales questions actuelles qui entourent l'administration de l'eau en contexte urbain: le gaspillage, la tarification, la privatisation, la pollution, le traitement des eaux usées, etc.

Au moment où certains Québécois envisagent la mise en marché de l'or liquide, dans les pays secs et chauds, c'est la pénurie. L'eau est au coeur de toute discussion en matière de développement. L'accès à l'eau et sa gestion préoccupent au premier plan les femmes. Dans un troisième article, Élisabeth Côté aborde la problématique africaine du développement participatif, en prenant exemple de la situation au Mali.

Miroir de la vie humaine de Gracian et regard de la terre de Claudel, la symbolique de l'eau meublera encore longtemps notre vie spirituelle, nos rêves et nos chimères; source de fécondation de la terre et de ses habitants et objet de gestion, l'eau et son utilisation demeureront encore longtemps, voire toujours, au coeur de nos débats de société. ■

1. L'auteur est consultant en affaires amérindiennes et environnementales.

# POUR UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE DE L'EAU

par Benoît Gauthier<sup>1</sup>



Robert Fréchet/STOCK

**P**our rattraper un dossier où nous sommes en retard de 50 ans sur l'Ontario, de 32 ans sur la France et de 23 ans sur l'Angleterre, le Québec se doit de définir une politique de gestion de l'eau qui pense en terme de «bassin versant», une approche qui tient compte de toute la complexité du cycle de l'eau.

De toutes les planètes connues, la Terre est la seule qui soit habitable et habitée par des organismes vivants, dont les êtres humains. Une des principales raisons tient sans doute à la présence de l'eau, qui s'y trouve à l'état gazeux, liquide et même solide. Un voyageur de l'espace extra-terrestre pourra admirer la couleur bleutée de son atmosphère et réaliser que près des trois quarts de la surface de la Terre est recouverte d'eau océanique; toutefois, l'espèce humaine à laquelle il appartient a davantage besoin d'eau douce que salée pour vivre. Après un certain temps passé

dans l'espace, notre astronaute devra donc se ressourcer.

Faisons-le atterrir au Québec. À mesure qu'il perd de l'altitude, il descend à travers des couches nuageuses, constituées d'abord de gouttelettes ultra-fines, puis plus grossières, entre dans une tempête de neige et, ô surprise, atterrit sur un sol recouvert de plus d'un mètre de neige!

De l'eau, il y en a potentiellement partout à la grandeur du Québec. Toutefois, l'eau disponible, celle que l'on comptabilise en été comme étant des lacs, ruisseaux, rivières, couvre 10% de la superficie du Québec. Mais quelle que soit la saison, notre voyageur se trouve au paradis de l'eau douce, puisque nous disposons de 16% de l'eau douce de toute la planète.

Notre voyageur a besoin d'une eau de grande qualité, qu'il devra choisir avec précaution et ménager; sa vie en dépend.

Mais il notera une attitude très différente chez de nombreux citoyens, concernant l'eau qui arrive à leur logis. Pour s'abreuver, ceux-ci boivent du lait, divers jus, des boissons alcoolisées et, souvent, de l'eau embouteillée, car ils se méfient de l'eau du robinet, à cause de son goût et pour des questions de santé. Cela ne les empêche pas de laisser couler l'eau douce pour de nombreux usages et même sans raison; en moyenne, les services municipaux d'aqueduc fournissent à chaque citoyen plus de 300 litres par jour!

Progressivement, le citoyen des villes du Québec en est arrivé à se déconnecter mentalement de la provenance de l'eau, du traitement qui en est fait pour la rendre potable et des mesures prises pour la préserver. Il ira se baigner ou canoter à plusieurs dizaines de kilomètres de chez lui, mais l'eau naturelle dans la ville, connaît pas! Quant à l'eau potable, il soupçonne à peine le gaspillage auquel il participe à tous les jours.

Nous apprenons dans notre histoire collective que l'eau douce a toujours été puisée sans compter. Les autochtones s'installèrent près des meilleurs plans d'eau pour s'alimenter et pour se déplacer. Les premiers Européens en Nouvelle-France

1. L'auteur (Ph.D.) travaille au Centre de coordination et de suivi de la biodiversité, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, au Ministère de l'Environnement et de la Faune.

ont aussi recherché l'eau pour s'y installer; subséquemment, le cultivateur et le commerçant n'ont jamais manqué d'eau pour leurs activités économiques. Au fil des dernières décennies, on est même parvenu à faire de l'hydroélectricité un de nos fleurons économiques. En 1997, nous sommes plus de sept millions de Québécois et Québécoises à prélever ou à utiliser de l'eau douce pour une multitude de besoins.

Mais, même en surabondance, force nous est de constater que l'eau douce est très facile à contaminer. En de nombreux endroits, l'eau est ainsi souillée et même polluée par des rejets bactériologiques et des produits toxiques les plus variés. Les plantes et les animaux (tableau 1) sont de plus en plus vulnérables à cette pression environnementale et nous font réaliser que le type de développement préconisé, depuis plus d'un siècle, ne peut être durable. Or, la population du Québec devrait s'accroître de 1 360 000 individus d'ici l'an 2021, pour ensuite se stabiliser ou éventuellement décroître. Certes, de nombreuses mesures législatives, financières et même curatives ont été prises au Québec pour protéger et assainir l'eau; il faut néanmoins se demander ce qu'il risque d'arriver, en l'an 2000, à notre patrimoine aquatique.

### Un sujet d'actualité

Plusieurs débats ont cours, à l'échelle internationale, concernant l'équilibre planétaire, dont la protection et la gestion de

l'eau douce. En effet, au Sommet de la Terre, tenu en juin 1992, à Rio de Janeiro, les représentants de plus de 150 pays se sont entendus pour signer la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et adopter le programme Action 21.

C'est surtout dans ce dernier document qu'il est fait expressément mention de l'eau douce. On y relève que les nombreux problèmes associés à l'eau «résultent en bonne part d'un modèle de développement nuisible pour l'environnement et d'un manque d'information et de sensibilisation du public vis-à-vis de la nécessité et des moyens de protéger l'eau» (Keating, 1993). Et d'ajouter que le réchauffement global de la température, combiné à une réduction de précipitations dans certaines régions du globe, risque d'entraîner une crise de grande ampleur et de rendre plus difficile la survie de plusieurs collectivités humaines.

Dix-sept objectifs furent alors énumérés en vue d'y remédier, dont le suivant:

«La gestion de l'eau doit prendre en compte la nécessité de préserver l'intégrité des écosystèmes aquatiques et de prévenir leur dégradation à l'échelle des bassins versants. La protection de l'eau devrait s'appuyer sur le principe de prévention, afin de limiter et prévenir la pollution» (Keating, 1993).

Au Québec, les thèmes entourant l'eau font régulièrement les manchettes des médias. Il est question notamment de la défaillance des barrages au Saguenay-Lac Saint-Jean, de l'excédent du lisier de porcs dans les superficies agricoles, de la privatisation de l'eau potable et même des systèmes d'égouts, de la qualité des eaux de

baignade, de la protection du littoral et des rives, de l'amélioration des eaux du Saint-Laurent et d'un sujet encore plus global ou fondamental, croyons-nous, soit la gestion de l'eau par bassin versant (voir notre encadré). Nous nous attarderons davantage sur ce dernier aspect.

### Une politique à définir

En octobre 1993, le Conseil de la conservation et de l'environnement remettait au ministre de l'Environnement du Québec un avis intitulé : «*Pour une gestion durable du patrimoine hydrique du Québec*». Le conseil recommandait de définir une politique de gestion qui mettrait l'accent sur les aspects suivants:

– «mettre graduellement en place les éléments d'une gestion organisée par bassin versant (qui est l'unité organique du système hydrographique naturel);

– examiner les possibilités d'utilisation des différentes structures administratives existantes (ce point mériterait un examen plus approfondi);

– compléter l'approche de gestion par bassin versant par des mesures incitatives de nature économique, qui auraient pour objectif de responsabiliser les utilisateurs et de parvenir à une affectation plus efficace et équitable des coûts engendrés par l'utilisation de l'eau».

## UN BASSIN VERSANT

Un bassin versant est une unité de territoire délimitée par l'écoulement naturel des eaux. Généralement, toute goutte d'eau qui tombe sur le territoire d'un même bassin versant s'écoule, par l'intermédiaire des eaux de surface et sous l'effet de la gravité, vers un seul et même exutoire.

Le bassin versant existe évidemment à différentes échelles. Par exemple, le bassin versant du Saint-Laurent s'étend jusqu'au milieu du continent nord-américain et comprend tout le territoire drainé par le réseau des Grands Lacs et le fleuve lui-même, tandis que le bassin versant de la rivière Saint-François ne comprend que le territoire drainé par cette rivière et il est un sous-bassin du bassin du Saint-Laurent. La notion de bassin versant peut ainsi être appliquée à toutes les ramifications du réseau hydrographique, de la plus grande à la plus petite échelle.

À l'échelle de perception du Québec, il existe trois bassins versant dits «océaniques»: le bassin versant de la Baie d'Ungava, le bassin versant de la Baie James et de la Baie d'Hudson et le bassin versant du Saint-Laurent.

Source: Conseil de la conservation et de l'environnement.

- Le document définit ainsi, pour les gestionnaires du territoire (Gouvernement, régions, MRC, municipalités), quelles doivent être les quatorze préoccupations pour un développement durable: 1) ressources énergétiques; 2) conservation des ressources naturelles; 3) mise en valeur des ressources fauniques; 4) mise en valeur des ressources forestières; 5) mise en valeur des ressources agricoles; 6) mise en valeur des ressources minérales; 7) mise en valeur industrielle des technologies et des services; 8) mise en valeur du milieu urbain; 9) bassin hydrographique (ex.: Saint-Laurent); 10) Québec nordique (optionnel); 11) urgences environnementales; 12) écocivisme; 13) valeurs sociétales; 14) qualité de vie.
- Le comité de bassin de la rivière Chaudière est un organisme du milieu formé de vingt-et-un membres, dont huit représentants des MRC, quatre représentants du milieu agricole ainsi que des représentants de l'industrie locale, de la forêt, du tourisme, de la santé et des organisations environnementales.

Tableau 1

Biodiversité spécifique  
des milieux aquatiques et  
riverains du Québec

Algues	≈ 3 000
Plantes vasculaires <sup>1</sup>	636
Reptiles	11
Amphibiens	21
Poissons	199
Mammifères	30
Oiseaux <sup>2</sup>	152

1. Québec méridional.  
2. Sarazin et al., 1983.

Lorsque l'on assiste à des colloques sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire, on se rend compte que l'idée du «bassin versant» a fait son chemin au Québec et qu'elle suscite de l'intérêt chez la majorité des participants. Ainsi, après avoir

quasi complété le programme d'assainissement (soit plus de 80%) des eaux usées municipales, exercé un meilleur contrôle des pollutions industrielles et commencé les interventions afin de diminuer les pollutions diffuses agricoles, les environnementalistes de tous les horizons réalisent que les prochains gains vont devoir passer par une gestion dynamique intégrant les aspects socioéconomiques et écologiques du bassin versant.

Déjà, la Stratégie québécoise sur la diversité biologique (Québec, 1996a) tient compte de cette dimension. En effet, aux préoccupations actuelles de gestion des ressources sur un territoire public ou privé<sup>2</sup>, un thème a été ajouté (le neuvième) ayant trait spécifiquement au bassin hydrographique. En mai 1996, le gouvernement du Québec a ainsi convenu que, pour l'atteinte d'un développement plus durable, l'eau devrait être prise en compte et qu'il fallait s'assurer, au niveau du bassin, que l'on mesure bien l'ensemble des gestes posés sur les versants concernés.

Parmi les 430 actions dûment inscrites dans le Plan d'action québécois (Québec, 1996b) sur la diversité biologique, on note la mesure suivante: «Valoriser le bassin comme unité environnementale d'évaluation globale interreliée aux écosystèmes terrestres», à laquelle est associée une action majeure: «Finaliser un projet de recherche mettant en évidence le bassin versant comme unité de gestion de la ressource eau sur la rivière Chaudière et des écosystèmes associés» (action 54).

Amorcé en 1994 sous l'égide du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC<sup>3</sup>), le projet de recherche ci-haut mentionné a été transmis au ministre de l'Environnement et de la Faune, au printemps 1996. On y fait le constat d'une fragmentation de la législation, d'un manque de concertation et de coordination ne permettant pas d'atteindre les objectifs visés de gestion de l'eau.

S'appuyant sur huit principes directeurs (tableau 2), le COBARIC recommande que le Québec adopte une véritable politique de gestion des eaux. À court terme, il propose de créer une structure autonome de gestion — une agence de l'eau — sur un premier bassin versant, celui de la rivière Chaudière. La structure de l'agence comprendrait un comité de bassin, qui



*L'idée du «bassin versant»  
a fait son chemin au  
Québec et elle suscite de  
l'intérêt chez la majorité  
des participants.*

détiendrait les principaux pouvoirs. Ce comité serait composé principalement de représentants élus de chaque MRC touchée par le bassin versant, ainsi que de représentants élus ou choisis parmi chaque type d'usagers. Le comité serait aidé par le personnel de l'agence, qui serait composé de spécialistes dans les domaines de la gestion de l'eau.

Selon COBARIC, le mandat principal de l'agence serait la confection et la mise en oeuvre d'un schéma directeur de l'eau. Ce schéma directeur contiendrait principalement un diagnostic précis de l'état de la ressource eau, dégagerait les enjeux ma-

Jean-F. Leblanc/STOCK

jeurs et proposerait des actions précises et ciblées qu'auraient à réaliser l'ensemble des intervenants et partenaires. Ce schéma devra être réalisé en concertation avec tous les gestionnaires et usagers d'un bassin versant. De plus, il devrait faire l'objet d'une consultation publique formelle. Une fois adopté, il aurait une valeur légale et servirait de référence pour évaluer tous les projets à venir. Pour réaliser ce mandat, on prévoit un financement d'environ un million de dollars pour les trois prochaines années, auquel participeraient le ministère de l'Environnement et de la Faune, de même que les organismes du milieu régional.

Au moment d'écrire ces lignes (décembre 1996), le ministère de l'Environnement et de la Faune est favorable au rapport soumis par le COBARIC. Toutefois, deux ministères ont manifesté leurs réticences; le ministère du Développement des régions y voit un processus de décentralisation de l'eau trop accentuée et le ministère des Affaires municipales estime que seuls les maires devraient être partie prenante à un organisme d'aménagement du territoire. Par ailleurs, en novembre 1996, la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) prônait l'établissement d'une politique de l'eau et d'une agence nationale de l'eau, dont le mandat serait «d'assurer la pérennité, la protection et la mise en valeur de la ressource eau», qu'elle soit potable ou usée. Celle-ci se financerait à même une redevance sur les ventes de l'eau embouteillée.

Comme on peut le constater, le gouvernement a en mains plusieurs propositions allant des millions au milliard de dollars. Il devra décider rapidement, dans un dossier où nous sommes en retard de 50 ans sur l'Ontario, de 32 ans sur la France et de 23 ans sur l'Angleterre.

### Une expérience à poursuivre

À court terme, les intentions du ministère de l'Environnement et de la Faune sont d'élargir l'expérience du bassin de la Chaudière, une sorte de COBARIC-2, afin que celui-ci élabore un schéma directeur de l'eau; parallèlement, le ministère entend travailler en concertation avec les autres ministères à l'élaboration d'un projet de politique globale de l'eau. Afin de bien marquer ses intentions, le ministère de l'Environnement et de la Faune a adhéré au Réseau international des organismes de bassin.

Pour leur part, les organismes québécois de rivières se disent prêts, dans le cadre d'une Déclaration commune, à aller de l'avant avec une structure de concertation encore plus souple, peu onéreuse et très décentralisée. Au Québec, plus d'une trentaine d'organismes travaillent déjà sur des

projets qui considèrent le bassin versant dans son ensemble. Mentionnons notamment le groupe Stratégies Saint-Laurent, qui s'appuie sur dix comités ZIP<sup>4</sup>, le Comité d'assainissement du bassin de la Saint-François, la Corporation de restauration de la rivière Jacques-Cartier, la Corporation de gestion du développement de la rivière Saint-Maurice, etc.

Depuis 1980, près de dix milliards de dollars ont été investis par le Québec pour le traitement des eaux usées et la dépollution industrielle. Il en résulte des signes évidents d'amélioration de nos cours d'eau. Pour que le succès soit complet, il importe maintenant de nous préoccuper des sources diffuses de contamination et de pollution. Cette opération doit nécessairement passer par une gestion du bassin versant. Cette façon de faire va permettre de comptabiliser tous les usages, de constater à quel point l'eau a un prix, de découvrir que tous les gestes humains de développement sont interreliés et que tous les organismes vivants dépendent les uns des autres pour leur qualité de vie.

En définitive, l'eau tombe sur un petit lac, coule dans un ruisseau, franchit des rapides pour atteindre une rivière et, de sa chute, atteint le fleuve et l'océan, pour remonter dans l'espace et retomber à nouveau. À travers ce cycle, l'eau aura traversé des usages différents du territoire, se sera écoulée dans des paysages multiples, aux réalités écologiques diverses; c'est de tout cela qu'une gestion par bassin versant doit tenir compte. Ce cycle hydrologique est complexe, mais combien indispensable à la planète Terre, notre seul véritable vaisseau dans l'espace sidéral depuis des milliards d'années.

#### Références:

- COBARIC, 1996. *Vers une gestion intégrée et globale des eaux du Québec*. Rapport final du Comité du bassin de la rivière Chaudière, 89 p.
- Keating, M., 1993. *Un programme d'action: Sommet de la Terre 1992*. Centre pour notre avenir à tous, Suisse, 70 p.
- Québec, 1996a. *Stratégie de mise en oeuvre au Québec de la Convention sur la diversité biologique*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 122 p.
- Québec, 1996b. *Plan d'action québécois sur la diversité biologique*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, 71 p.
- Sarazin, R. et al., 1983. *La protection des habitats fauniques au Québec*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 256 p. ■

Tableau 2

### Principes directeurs pour la gestion intégrée de l'eau

1. Le bassin hydrographique (bassin versant) d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion des eaux.
2. Une connaissance complète et à jour de l'état des ressources en eau du bassin versant constitue une exigence essentielle d'une gestion efficace.
3. La gestion des eaux doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples sur le territoire du bassin versant en pratiquant la concertation de tous les usagers.
4. La politique de l'eau et sa gestion doivent viser à préserver et à rétablir la santé des écosystèmes.
5. L'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou sa détérioration.
6. Une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle complète.
7. Les grandes orientations en matière de gestion des eaux doivent s'appuyer sur la participation de la population.
8. La législation nationale, régionale et locale doit être adaptée de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de la gestion intégrée de l'eau du bassin versant.

(COBARIC, 1996)

4. Zone d'intervention prioritaire.

# L'EAU, UNE RÉALITÉ URBAINE: IDÉES REÇUES ET REVUES

par Michel Boisvert<sup>1</sup>



Jean-F. Leblanc/STOCK

**L'**abondance de l'eau au Québec, ressource que l'on prend trop souvent pour acquise, n'a d'égale que l'abondance des questions qu'elle soulève, particulièrement en milieu urbain. Dans une perspective de développement durable, l'auteur analyse certaines idées reçues concernant la gestion de cette richesse naturelle.

L'eau répond à un besoin fondamental de l'être humain, et si longtemps sources et puits ont pu en assurer la satisfaction, *l'homo urbanus* a requis des moyens plus importants. On connaît, depuis le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (Aqua Appia), les aqueducs romains, mais dans un pays d'abondance comme le Québec cette assurance provient plutôt de réservoirs naturels, comme le Lac Saint-Charles qui alimente la ville de Québec, ou d'ouvrages de dérivation, comme le Canal de l'aqueduc qui approvisionne la ville de Montréal.

Le cycle de l'eau en milieu urbain implique aussi l'évacuation des eaux usées, et la ville d'aujourd'hui exige leur traitement: égouts pluviaux, sanitaires ou combinés, intercepteurs, bassins de retenue, usines de traitement, émissaires... autant d'équipement qui sont là pour aider la ville à s'accomplir. On en tire du confort, une meilleure protection de la santé, mais aussi de l'agrément (parlez-en à ceux qui fréquentent en pleine canicule la plage de l'Île Notre-Dame, à dix minutes du centre-ville de Montréal) ou même un simple ravissement (devant les chutes Montmorency ou les jets d'eau en arcs de la Place des Arts).

Tout ceci nécessite une planification soignée et une gestion éclairée. Or, en ce domaine comme en bien d'autres, l'heure est

aux remises en question. Faut-il réellement s'inquiéter de la disponibilité de l'eau? Les systèmes de prix en vigueur sont-ils adéquats? Le développement durable soulève-t-il des enjeux qui dépassent les questions de quantité et de qualité de la ressource? En guise de contribution à la question de l'eau, nous passerons en revue certaines idées reçues.

**1** *L'eau est abondante au Québec et les citoyens n'ont pas à s'inquiéter...* **FAUX!**

On trouve au Québec une des plus importantes réserves d'eau douce au monde, mais 80% de la population y occupe la vallée du Saint-Laurent (1/10 du territoire), avec comme ressource hydrique un fleuve majestueux et ses affluents trop souvent... nauséeux.

1. L'auteur est économiste et urbaniste directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

Pour assurer la disponibilité d'eau potable, les municipalités de l'oekoumène laurentien s'en remettent donc à l'eau superficielle et à diverses techniques de filtration qui mettent les populations à l'abri des risques de maladie hydrique, sauf circonstances exceptionnelles, mais ne peuvent garantir la satisfaction de tous les besoins.

C'est ainsi que l'eau est parfois, en milieu péri-urbain, déclarée impropre à la consommation, forçant le recours à des moyens alternatifs comme la distribution par camion-citerne ou la corvée du transport de bidons jusqu'à une source, naturelle ou non. Plus fréquente encore est l'interdiction sélective d'arrosage des pelouses, dans plusieurs banlieues.

**2** *À l'heure du développement durable, le gaspillage de cette ressource a quasiment disparu:..... FAUX!*

L'idéologie du développement durable fait appel à des valeurs et à des comportements nouveaux plus respectueux de la qualité du milieu et préoccupés de laisser aux générations futures un environnement sain.

Mais toute la population n'est pas aussi réceptive à cette nouvelle approche, et

ceux qui acceptent de revoir leur habitudes de vie n'arrivent pas pour autant à une transformation instantanée. Le résultat: la consommation d'eau potable par habitant est à Montréal deux fois plus importante qu'à Toronto et dix fois plus qu'à Casablanca!

Et puis les institutions sont généralement beaucoup plus lentes à se transformer en profondeur. Un exemple récent: en 1990, la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal recommandait l'imposition de redevances pour les services d'assainissement offerts aux industries rejetant leurs eaux usées pré-traitées dans les réseaux d'égout, substituant ainsi une tarification basée sur les volumes rejetés et sur les caractéristiques des rejets à la contribution incluse

## PRIVATISER L'EAU DE MONTRÉAL: UN PREMIER PAS?

Une simple allusion du Conseil municipal de Montréal à la possibilité de confier à l'entreprise privée le service d'eau de la ville a entraîné une vague d'intérêt qu'on a qualifiée de «défilé capitaliste à l'hôtel de ville» (*Le Devoir*, 19 octobre 1996). La Société générale des eaux, Gaz-Métropolitain, SNC-Lavalin et Tecsub ont fait des offres et ces deux dernières compagnies ont même réclamé qu'il n'y ait pas d'appel d'offres. La journaliste Kathleen Lévesque fait observer avec raison que «l'enjeu ne se limite pas au seul territoire de la métropole, qui apparaît davantage comme un tremplin pour mettre au point une expertise que l'on étendra à tout le Québec pour ensuite l'exporter».

Ceux qui ont la mémoire longue n'ont pu manquer d'être frappés par une déclaration de Yvon Lamarre, porte-parole de SNC-Lavalin dans cette proposition, disant qu'«il s'agit d'une opération de la nature de la Baie-James» (*Le Devoir*, 18 octobre).

Car c'est bien de la Baie James qu'il s'agit. Il existe une littérature spécialisée considérable sur les prévisions américaines de manque d'eau, surtout dans les États du Nord-ouest, aux alentours de l'an 2000. On en parle depuis les années 1920, et les projets se concrétisent dès les années 1960: projet NAWAPA de l'ingénieur Ralph Parsons, projet CeNAWP, projet Kuiper, tous dans l'Ouest canadien et américain, puis projet du Canal GRAND de l'ingénieur montréalais Thomas W. Kierans, projet qui sera repris par Robert Bourassa dans un chapitre entier de son livre *L'énergie du Nord. La force du Québec* (Montréal, Québec Amérique, 1985, p. 166-193, aussi publié en anglais).

Le projet est celui-ci. 1) Vous fermez la Baie James au Nord par une digue de 160 km de longueur; 2) la baie se désalinise d'elle-même, par l'afflux des rivières; 3) vous construisez sept stations de pompage sur la rivière Harricana, sur une distance de 275 km et une élévation de 292,6 mètres,

puis trois barrages à génératrices sur la rivière Kinojevis et le lac des Quinze, entre Amos, Noranda et le lac Témiscamingue, puis de nouveau deux stations de pompage, près de Mattawa et de North Bay, puis deux barrages à génératrices près de la rivière French. Et votre eau douce de la Baie James se déverse dans la Baie Georgienne, à 176,7 mètres d'altitude; 4) tout cela requiert 12 000 mégawatts d'énergie, pour les génératrices qui alimentent les stations de pompage, transportant deux millions et quart de litres d'eau à la seconde, fournissant à la fois la rivière des Outaouais et le lac Huron et permettant de vendre aux États-Unis, pour plusieurs milliards de dollars par an, l'eau dont ils ont besoin (Bourassa, p. 190).

Le projet a été élaboré pendant plusieurs années, en particulier dans deux volumes de Thomas Kierans, dans une déclaration officielle d'intérêt de Bernard Lamarre, alors président de Lavalin, dans une demande d'octroi fédéral de 750 000\$ d'un consortium formé de SNC, de Bechtel Canada et de deux autres partenaires, qui se disaient disposés, en 1985, à investir 400 000\$ dans le développement du projet (voir Pierre Rogel, dans *Québec Science* oct. 1985, p. 16-23).

On comprend mieux ainsi que l'entrée dans la nouvelle industrie de l'eau douce à Montréal intéresse au plus haut point SNC-Lavalin et leurs compétiteurs. Reste à savoir si nous avons intérêt à courir le risque de commencer, à partir de Montréal, une aventure d'une telle importance, et si nous faisons bien de prévoir ainsi des exigences futures, mais incontournables, de nos voisins du Sud moins irrigués, des relations que le Club de Rome prévoit depuis longtemps comme difficiles, au chapitre de l'eau douce (voir G.O. Barney et al., *Global 2000: Implications for Canada*, Toronto, Pergamon Press et Environment Canada, 1982, p. 44-45).

Julien Harvey



Les eaux tumultueuses du Saint-Laurent, à Ville LaSalle, avec Montréal en arrière-plan.

Groupe-Conseil LaSalle Inc.

dans le compte de taxes foncières. Or, le Conseil de la CUM vient tout juste d'accepter cette réforme, à laquelle les industries ont pourtant réagi en disant qu'elles attendaient cette annonce pour mettre en place des mécanismes d'économie de la ressource!

**3** Depuis la mise en route de stations d'épuration, la qualité de l'eau a considérablement augmenté: ..... **FAUX!**

Grâce au programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), les années 80 ont vu l'implantation de stations d'épuration presque partout, de sorte

qu'avec l'inauguration, en 1997, de la station La Pinière à Laval (desservant toute la partie sud de l'île Jésus et une population d'environ 200 000 habitants), près de 90% de la population québécoise disposera d'une telle installation. Mais encore faudra-t-il veiller à ce que ces équipements atteignent vraiment les objectifs de dépollution pour lesquels ils ont été conçus.

Plus encore, les actions entreprises dans les secteurs industriels et surtout agricoles devront s'accélérer, sinon la majeure partie des efforts de dépollution des eaux usées domestiques resteront vains. Car les résultats, jusqu'à présent, sont plutôt minces: disons qu'on a enrayé certaines pollutions toxiques et que la dégradation des écosystèmes a été stoppée.

Le débat autour des méga-porcheries soulève donc des enjeux qui vont au-delà des nuisances de voisinage, puisque c'est la restauration même des cours d'eau, en aval de ces installations, soit le plus souvent dans les plus grandes villes, qui est mise en péril!

**4** L'utilisateur industriel doit payer l'eau à un prix plus élevé que le consommateur domestique: ..... **FAUX!**

Afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources consacrées à la production et l'allocation optimale des biens et services produits entre tous les consommateurs, l'efficience commande un prix égal au coût marginal de production, c'est-à-dire à la valeur des ressources mises à contribution pour produire une unité supplémentaire de bien ou service.

Si le prix est trop faible, le bien-être procuré par la consommation excédentaire sera inférieur à la valeur des ressources affectées à cette production (gaspillage). Si le prix est trop élevé, le manque ainsi créé révélera des avantages perdus plus grands que le coût des ressources nécessaires à la production (privation injustifiée).

Mais ce critère de décision appelle aussi des tarifs différents entre les périodes de pointe et hors pointe, ainsi qu'une différenciation fondée sur les caractéristiques géomorphologiques et pluviométriques de chaque milieu. Par ailleurs, la quantité de services requis par chaque usager entraîne des coûts d'administration variables, ce qui est généralement pris en compte par l'instauration de tarifs à deux composantes, une première reflétant ce phénomène, et une seconde s'ajustant aux quantités consommées, avec, au besoin, une structure en paliers reflétant des coûts marginaux croissants à long terme. Un tarif plus élevé pour l'industriel n'est donc en fait, du point de vue de l'efficacité, que le résultat d'une consommation en grandes quantités ou de conditions d'accès aux réseaux plus difficiles.

Il reste que d'autres critères pourront conduire à imposer aux usagers industriels un prix plus élevé. L'eau est essentielle à la vie et la préservation de la vie, humaine ou non, dans ces écosystèmes aux prises avec la pénurie, peut signifier que les acheteurs de la production industrielle (ceci englobe les touristes hébergés dans les complexes hôteliers) soient soumis à un prix plus élevé pour soulager partiellement les populations locales les moins nanties: l'équité rejoint ici la protection de l'environnement.

On peut aussi la fonder sur la notion de rente, entendue comme ce sur-profit dont le courant marxiste a suggéré la confiscation. En effet, tout marché comprend des consommateurs prêts à payer un prix plus élevé que le prix exigé, et on pourrait trouver dans le partage d'une ressource commune comme l'eau, une occasion de redistribution de la richesse, en suggérant un mode

d'accès fondé sur la capacité de payer plutôt que sur les bénéfices reçus: c'est ce que réussit à faire en bonne partie le mode actuel de financement à partir de l'impôt foncier, une stratégie de financement qui, à toutes fins utiles, impose au consommateur industriel un prix plus élevé que pour le consommateur domestique.

**5** *L'imposition de tarifs n'entraîne aucune diminution des quantités consommées, puisque l'élasticité-prix de l'eau est nulle:..... FAUX!*

L'élasticité-prix mesure la réaction en termes de quantités consommées à toute variation dans le prix d'un produit. Une élasticité égale à 1 veut dire que si le prix augmente de 10%, la consommation diminuera également de 10%. Ainsi l'achat d'un bien de luxe comme une piscine «creusée» est soumis à une élasticité-prix supérieure à 1; voilà pourquoi on offre de temps en temps d'importants rabais, afin d'encourager la consommation. À l'inverse, le transport collectif est un bien de base dont une bonne partie de la clientèle est captive, puisqu'elle ne possède pas d'automobile; son élasticité-prix est inférieure à 1... On dira en de tels cas que la demande est inélastique, même si, dans les faits, rares sont les biens ou services parfaitement inélastiques.

L'eau est assurément un bien de base,

car toute augmentation de prix se traduira par une diminution moins que proportionnelle des volumes utilisés, surtout dans une perspective de long terme, puisqu'à l'annonce d'un changement de prix la réaction du consommateur sera très limitée, faute d'alternative. Quant à la mise en place d'un système de tarification par compteur, se substituant à un mode de paiement forfaitaire ou à une facturation indirecte par l'impôt foncier, elle entraîne généralement une importante diminution des quantités consommées, de l'ordre de 40%.

La gestion de la demande, c'est-à-dire le contrôle des quantités consommées, par opposition à la gestion de l'offre qui se préoccupe des quantités disponibles, passe par les prix, parce que c'est un instrument puissant et opérationnel. Mais une attitude économiciste n'est pas meilleure qu'une attitude techniciste, toutes deux adoptant un cadre d'intervention trop étroit, le premier limité à l'efficacité et le second à l'accroissement des capacités. Le développement durable offre une autre façon de gérer, multidimensionnelle.

**6** *L'équité exige que la structure tarifaire soit progressive, de manière à protéger les plus pauvres: .... FAUX!*

Il n'est pas question de moduler le prix sur le revenu de chacun, mais en appliquant une structure de tarifs en paliers qui soit progressive, on arrive à imposer un prix

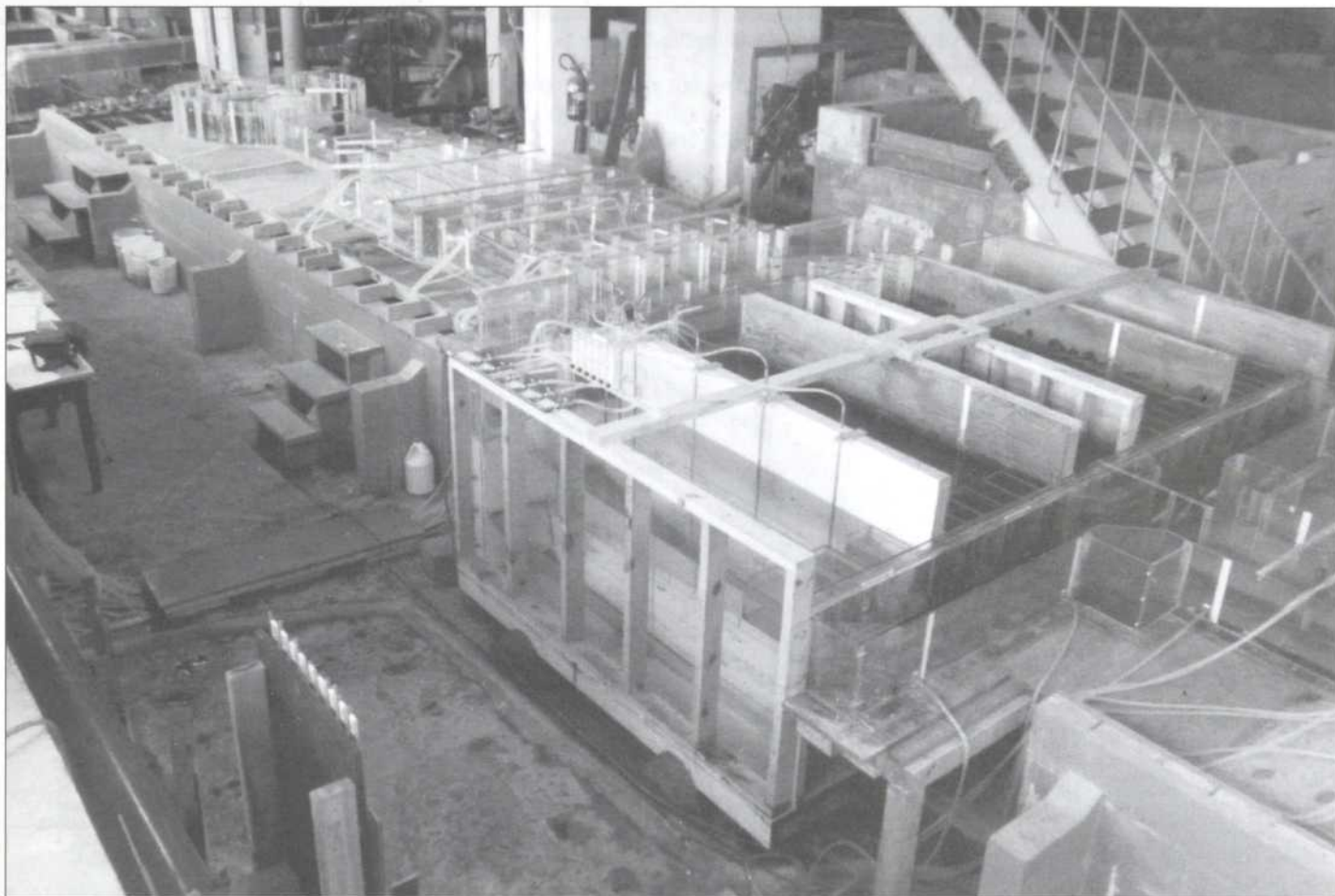
## LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Quelques sujets disponibles (on peut demander la liste complète):

- Où trouver l'espoir pour Haïti? (15-05-95) ● G.-R. Laliberté: «Projet d'éducation, projet de société» (22-09-95) ● Après Beijing: quelles avenues pour les femmes? (16-10-95) ● La communauté juive et la société québécoise (20-11-95) ● Le suicide assisté: une question de société (22-01-96) ● Démocratie en Église: à l'heure des synodes (19-02-96) ● Défis à la solidarité sociale (18-03-96) ● Comment se porte l'école montréalaise? ● Conceptions autochtones de la justice (13-05-96) ● Paul Valadier: «Une Église à la parole libre» (16-09-96) ● Du pain et des roses: bilan et stratégies (21-10-96) ● Multiples visages de l'Islam au Québec (18-11-96) ● Quel Nord pour quel Sud? (20-01-97)

Achat: 25,00\$ par cassette. Location (10 jours): 7,00\$ par cassette. Ces prix incluent la TPS et TVQ. Frais d'expédition en sus. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi. Bien préciser le sujet et le format de la cassette (VHS ou Beta). S'adresser à Pauline Roy.

Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541



Groupe-Conseil LaSalle Inc.

Étude sur modèle réduit de la station d'épuration (traitement des eaux usées) de La Pinière, à Laval.

par unité consommée qui augmente avec le volume de consommation. La quantité d'eau consommée par un ménage augmente-t-elle avec le niveau de revenu du ménage? L'élasticité-revenu mesure la réaction en termes de quantités consommées à toute variation dans le revenu d'un usager. Or, l'eau a une élasticité-revenu positive, mais inférieure à 1, puisqu'une augmentation de revenu de 10% entraînera une augmentation de consommation inférieure à 10%.

C'est donc dire qu'on pourrait exiger un prix de plus en plus élevé chez les mieux nantis, mais qu'à moins de prévoir une progression très rapide et un très grand nombre de paliers, le montant dépensé sur ce bien de consommation représentera une part de plus en plus petite de budget du ménage. En somme, même un tarif progressif saurait difficilement conduire à une taxe progressive!

De toute façon, la justice sociale se préoccupe des plus pauvres et veille à ce que tous disposent du minimum vital, tel qu'ajusté à chaque société. En admettant

qu'une grille tarifaire étendue met en péril la satisfaction du critère d'efficience fondé sur la tarification au coût marginal et qu'elle peut difficilement conduire à un véritable impôt progressif, ne doit-on pas au moins offrir aux plus pauvres une ressource de base comme l'eau à un prix inférieur au coût, sinon gratuitement?

La réponse est double. Dans les pays développés, l'État-Providence a mis en place un filet de sécurité sociale financé par un impôt sur le revenu progressif qui garantit par des prestations d'assistance sociale ou d'autres paiements de transfert le minimum vital et plus encore, tout en préservant la capacité de choix de chacun. Il serait donc malavisé d'introduire en plus des prix multiples. En contrepartie, ces conditions d'opération sont absentes dans les pays en développement, voilà pourquoi les grilles tarifaires progressives y sont si répandues. Paradoxalement, l'équité commande surtout des actions auprès des plus nantis plutôt qu'auprès des plus pauvres, dans le premier cas pour veiller à ce qu'ils n'échappent pas au régime d'imposition et, dans le

second, à ce qu'ils ne contournent pas le système public d'approvisionnement.

**7** *Le transfert vers le secteur privé de responsabilités dans la gestion de l'eau privera la collectivité du contrôle de la tarification: ..... FAUX!*

L'implication du secteur privé dans la gestion de l'eau peut prendre diverses formes, depuis l'attribution de contrats d'entretien d'équipements ou de campagnes de publicité, jusqu'à la concession des réseaux, qui implique alors non seulement la gestion des équipements et des services, mais également le financement par le concessionnaire des investissements requis.

Mais, dans tous les cas, la collectivité, par la voie de l'administration publique concernée (une municipalité pour son réseau de distribution d'eau potable, un conseil intermunicipal pour la collecte et le traitement des eaux usées, le Conseil des ministres pour un complexe hydroélectrique), demeure responsable de définir les termes de l'impartition.

Ou bien le contrat contient déjà des précisions sur les modalités de paiement des usagers et sur les moyens par lesquels le gestionnaire privé sera rémunéré, ou bien ce dernier sera invité à soumettre son programme de financement, incluant une grille tarifaire, à une régie dont les membres auront été nommés par l'autorité publique responsable, comme ça se fait déjà dans des secteurs, comme la téléphonie, la distribution du gaz ou le taxi.

**8** *La gestion privée est plus à l'écoute des besoins du consommateur, tandis que la gestion publique ne vise qu'à protéger les intérêts des grands commis de l'État: ... FAUX!*

On ne compte plus les articles de revues et de journaux, les colloques et les congrès consacrés à la privatisation/parténariat/impartition. Il faut dire que le néo-libéralisme répandu sans vergogne à travers le monde, depuis la chute du communisme, entretient les ardeurs de tous les réformateurs, avec comme thuriféraires l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) et la Banque mondiale.

On reconnaît à la gestion privée, comme principal avantage, la spécialisation, source d'innovation et d'efficacité technique. Il n'y a pas de doute en effet que des sociétés privées, en particulier dans le secteur de l'eau, peuvent disposer d'une expertise difficile à rassembler dans le secteur public, surtout lorsqu'elles atteignent une échelle internationale. Mais cet avantage a son revers, à savoir les effets négatifs de la monopolisation privée, c'est-à-dire un biais techniciste (surcapitalisation), une majoration des prix (pour cause de (sur)profits) et même des risques d'erreurs techniques découlant de l'absence de con-

tre-expertise, celle-ci étant accaparée entièrement par le secteur privé.

On ajoute souvent, comme autre avantage, une plus grande efficacité dans la gestion, parce que soumise au verdict de la rentabilité sur le marché plutôt qu'aux contraintes présumées de l'administration publique, et notamment la préférence pour les actions donnant des résultats à court terme, en accord avec le calendrier électoral, ainsi que la boulimie des technocrates, soucieux d'étendre sans cesse leurs pouvoirs en tirant parti de tous les motifs d'intervention de l'État plutôt que de procéder à des restructurations en profondeur.

Or, ces dernières années ont bien montré que, soutenus par les élus, même des hauts fonctionnaires sont capables de pratiquer la réingénierie des organisations. Quant aux préoccupations à l'égard du long terme, il est quand même étrange qu'elles émanent de l'entreprise privée, celle-la même qui prêche la délocalisation des emplois, sans égard à la décomposition des marchés du travail laissés derrière!

**9** *Le développement durable est une idéologie qui s'articule mal avec l'élaboration de stratégies de relance économique: ..... FAUX!*

Une stratégie de relance économique vise le plein-emploi et la croissance du revenu réel. Le développement durable ne nie pas ces objectifs, mais il les accompagne d'autres objectifs comme la préservation de la biodiversité et la solidarité sociale.

Il les assujettit en outre à des modalités d'actions plus exigeantes, comme la participation des acteurs aux décisions les concernant et un souci constant pour le maintien, voire l'amélioration, en qualité autant qu'en quantité, du stock de ressources accaparées par la sphère de production.

## VRAI:

L'eau est une ressource précieuse, dont la disponibilité n'est pas partout assurée, c'est pourquoi la lutte au gaspillage est nécessaire de même que le maintien des efforts d'épuration des eaux usées,

et, dans cette perspective, la tarification est certes un mécanisme efficace, surtout si des ajustements sont prévus pour tenir compte des objectifs d'équité et de préservation de la ressource, et l'impartition vers le secteur privé une avenue prometteuse, lorsque modulée sur les caractéristiques propres à chaque milieu,

mais il importe de veiller à ce qu'au-delà des enjeux techniques et économiques, ce soit la dimension politique, dans son sens le plus large, qui en oriente la gestion, dans la poursuite d'un véritable développement durable. ■

# FEMMES ET GESTION DE L'EAU À BAMAKO, MALI

par Élisabeth Côté<sup>1</sup>



Matthieu Cheminée/CECI

**A**u Mali, dans les quartiers spontanés des zones périurbaines, certaines expériences de gestion participative de l'eau, où les femmes jouent un rôle essentiel, montrent que le développement durable de la ressource et le développement des communautés s'inscrivent dans une démarche globale.

La communauté internationale tente depuis plusieurs années de résoudre le problème alarmant de l'approvisionnement en eau potable dans de nombreuses régions du monde. En 1978, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

et la Banque mondiale établissaient un programme commun visant à améliorer les services d'alimentation en eau et d'assainissement accessibles aux populations les plus démunies des pays en développement.

Près de vingt ans plus tard, malgré les efforts déployés, la situation est loin d'être satisfaisante. En Afrique subsaharienne, par exemple, l'accroissement du nombre de personnes desservies en eau potable ne rattrape pas la croissance démographi-

que. Le pourcentage de la population sans accès à l'eau potable a même augmenté de 30% en dix ans.

Dans le but de trouver des solutions efficaces à ce problème, la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, tenue à Dublin, en 1991, endossa ce que certaines expériences sur le terrain avaient déjà prouvé: pour réussir, les projets d'approvisionnement en eau doivent initialement répondre à une demande exprimée par les populations. Celles-ci doivent ensuite intervenir à toutes les étapes du processus, que ce soit l'identification des priorités, la formulation des propositions ou la mise en place des installations. Elles doivent participer par la suite à la gestion des budgets et à l'entretien des équipements, en vue de créer un sentiment d'appropriation face aux installations, sentiment sans lequel on ne peut garantir la durabilité de celles-ci.

1. L'auteure, coopérante volontaire du CECI, est coordonnatrice d'un projet de lutte contre la malnutrition infantile dans les quartiers périphériques de Bamako.

Par le passé, les projets de développement étaient entièrement conçus, élaborés et exécutés par l'État et par des agents extérieurs aux populations bénéficiaires. Ces dernières considéraient le plus souvent les projets comme des actions imposées par les bailleurs de fonds. Combien d'équipements et d'infrastructures d'approvisionnement en eau, parachutés de l'extérieur sans consultation préalable des communautés, sont aujourd'hui inadéquats, mal entretenus, voire abandonnés?

### *Gestion participative: un projet pilote*

Malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière d'approvisionnement en eau dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest, le problème demeure aigu en bien des endroits.

À Bamako, capitale du Mali, seulement 23% de la population est raccordée au réseau public de distribution au foyer. Environ 18% des familles s'approvisionnent aux bornes-fontaines, selon un système à péage. Comme la croissance démographique et l'émigration rurale ont fait naître de façon incontrôlée des quartiers spontanés en périphérie de la ville, la majorité de la population est établie dans des secteurs dépourvus de toute infrastructure. L'approvisionnement en eau est assuré par des revendeurs qui opèrent à profit. Leurs clients payent l'eau encore plus cher.

La population a donc l'habitude d'acheter son eau. La majorité des femmes utilisent jusqu'au tiers de leur budget personnel pour subvenir aux besoins en eau de la famille. C'est dans ce contexte que le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) a participé à un projet d'approvisionnement en eau potable dans trois quartiers périphériques de Bamako: Banconi, Sikoroni et Sébénikoro. L'objectif principal de ce projet pilote était de mettre en place un système de gestion participative efficace et durable, assurant la pérennité des installations.

L'approche utilisée auprès de l'ensemble de la communauté consistait d'abord à écouter les gens, à leur donner la parole, à leur présenter des choix et à leur offrir un pouvoir réel de décision. Enquêtes, assemblées de quartier, séances d'animation, représentations de théâtre, tels ont été les

moyens utilisés pour mobiliser, sensibiliser et informer la population. Cette dernière a donc reçu tous les éléments d'information la rendant apte à prendre des décisions et à défendre celles-ci auprès des partenaires du projet: bailleurs de fonds, District de Bamako, bureau d'ingénieurs-conseils, etc.

Des associations d'usagers de l'eau ont été mises en place. Elles ont pu participer pleinement à toutes les étapes du projet, y inclus le choix du système technologique, l'emplacement des bornes-fontaines et le mode de gestion des installations. Facteur très important: avant le démarrage des travaux, les associations devaient réunir une somme assez significative pour couvrir certains frais de construction, ce qui a eu pour effet de consolider le sentiment d'appropriation de la démarche et des installations.

Des sessions de formation ont également été offertes sur l'organisation et le

---

### *Combien d'équipements et d'infrastructures d'approvisionnement en eau, parachutés de l'extérieur sans consultation préalable des communa- tés, sont aujourd'hui inadéquats, mal entretenus, voire abandonnés?*

---

fonctionnement d'une association, y compris la gestion et la comptabilité. En outre, une formation technique a été prévue pour le bon entretien des installations.

Si les femmes de ces quartiers jouent un rôle central dans l'approvisionnement et la gestion quotidienne de l'eau, leur participation aux travaux des comités d'usagers de l'eau a été plus modeste. Bien que le projet entendait instaurer une alternance homme-femme dans l'occupation des postes clés de ces comités, les femmes n'ont pu détenir un réel pouvoir. Lors des réunions publiques, les hommes surtout prennent la parole. Les femmes sont trop souvent confinées à des rôles d'arrière-plan. Le modèle culturel de l'homme comme chef de famille restant encore vivace et les femmes étant en général peu scolarisées, elles ne parviennent pas à prendre la place qui leur revient dans ces comités.

Rappelons que ce sont essentiellement les femmes qui s'occupent de l'eau. Elles la transportent pour les fins domestiques et en gèrent l'utilisation. Grâce à leur connaissance approfondie des besoins en eau de la communauté, elles sont les mieux placées pour indiquer où installer les points d'eau. Comme elles sont les premières à être ennuyées lorsque les installations tombent en panne, elles ont intérêt à ce qu'elles soient correctement entretenues. Ce sont elles aussi qui décident de bouter de nouvelles installations ne répondant pas à leurs besoins.

### *L'expérience de Sabalibougou*

L'intérêt particulier de ce quartier, situé, lui aussi, en périphérie de Bamako, est qu'ici, on est venu répondre à une demande spécifique des femmes. Avec la collaboration du programme de développement urbain du District de Bamako, l'Unicef a d'abord mené une enquête auprès des femmes de Sabalibougou pour identifier leurs besoins les plus urgents.

Au départ, la mobilisation a été difficile. Les activités de sensibilisation ont néanmoins porté fruit. Une fois regroupées et informées, les femmes de Sabalibougou se sont rendu compte qu'elles pouvaient concrètement améliorer leurs conditions de vie. Une trentaine d'associations ont été formées pour faciliter la sensibilisation, laquelle s'est poursuivie durant six à huit mois. Deux problèmes ont été retenus comme étant plus pressants: les besoins en eau et l'alphabétisation.

Un comité de suivi, constitué de deux femmes, d'un représentant des jeunes et d'un délégué de l'administration municipale a été parallèlement constitué pour la mise en place des infrastructures hydrauliques, en l'occurrence des pompes actionnées à l'énergie solaire. Deux points d'eau ont été installés, munis chacun d'un château d'eau pouvant approvisionner environ 300 ménages.

Les activités reliées à l'eau ont été articulées à d'autres activités. Des cours d'épargne et de crédit, mais aussi d'alphabétisation ont été organisés, les femmes y cotisant chacune 50 francs CFA (environ douze cents). Les sommes recueillies ont servi à financer des activités génératrices de revenus: savonnerie, teinturerie, etc.

Des sous-commissions s'occupent respectivement du contrôle, de la gestion financière, de la sécurisation des pompes solaires, du relevé des compteurs, ainsi que de l'hygiène et de l'assainissement. Chacune de ces instances est constituée de deux femmes, d'un jeune qui représente les quatre secteurs du quartier, et d'un représentant de la mairie. Une partie des recettes provenant de la vente de l'eau est mise de côté pour l'entretien et l'amortissement des installations. Le surplus est déposé dans un compte d'épargne, à partir duquel sont octroyés de petits crédits finançant une variété d'activités surtout économiques.

Les femmes de Sabalibougou ont d'ores et déjà prouvé à leur communauté, à l'administration et autres partenaires que, lorsqu'elles sont bien préparées, elles peuvent gérer de façon efficace. Elles ont démontré qu'elles sont aussi capables, sinon plus, que les hommes de gérer correctement des infrastructures d'approvisionnement en eau. Ce qui soulève la question suivante: pour que les femmes obtiennent leur part

de responsabilité et fassent leurs preuves dans la gestion des services communautaires, doit-on, dans certains cas tout au moins, maintenir les hommes à l'écart? S'agit-il d'un passage obligé vers un équilibre démocratique dans la gestion des services de ce type?

## Perspectives

Ce qui est certain, c'est que l'implantation d'une gestion véritablement démocratique de l'eau se heurtera pendant des années encore à de nombreuses contraintes. L'une d'elles est l'hétérogénéité des populations, surtout en zone urbaine, dont les identités ethniques, les appartenances religieuses, les filiations politiques et les niveaux de formation sont disparates, sans oublier le degré inégal d'enracinement des populations immigrées, ni les critères habituels d'âge et de sexe. Les membres d'une même collectivité ne partagent donc pas

les mêmes intérêts. Ils n'ont pas non plus un égal accès à la parole publique.

Or, le processus participatif repose sur une mobilisation sociale préalable à toute dynamique de développement.

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement du milieu sont indispensables au développement humain durable. Dans un environnement où, comme dans certains quartiers de Bamako, la majorité de la population est obligée de consommer une eau insalubre à cause d'une nappe phréatique polluée, on ne doit pas oublier qu'au-delà de la mise en place des installations physiques, les programmes d'intervention doivent contribuer à former les communautés démunies en matière d'hygiène de l'eau et de traitement des maladies hydriques.

Enfin, il devient de plus en plus évident que les initiatives d'approvisionnement en eau potable ne doivent pas être menées de façon isolée. Autant que possible, elles doivent s'insérer dans des démarches englobant d'autres éléments nécessaires au développement soutenu des populations. ■



# UNE NOUVELLE DROITE AU POUVOIR À QUÉBEC

par Pierre Paquette<sup>1</sup>

**L**ors des derniers Sommets, le consensus trop rapide sur le déficit zéro semble avoir piégé la Commission sur la fiscalité. Les dogmes néo-libéraux mis de côté, il n'est pas si sûr que ce soit l'austérité qui assure la santé fiscale du Québec...

Ce texte propose un examen critique de la stratégie budgétaire du nouveau gouvernement du Québec. Cette stratégie, connue désormais par l'appellation de « déficit zéro », a été approuvée par les chefs de file du milieu patronal québécois et aussi, fait étonnant considérant l'expérience chez nos voisins de l'Ontario, par les establishments syndicaux. La Commission sur la fiscalité a également cautionné cette politique révolutionnaire qui ne peut être justifiée ni par la théorie économique, ni par un examen objectif des faits, ni par ses effets potentiellement dommageables pour l'économie et la société québécoise.

Le nouveau gouvernement de Lucien Bouchard nous présentait les résultats du Sommet sur l'économie et l'emploi, tenu à Montréal, du 29 octobre au 1er novembre dernier, et au cours duquel fut dévoilé le rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, comme étant le premier bloc mis en place dans l'édification d'un nouveau pacte social; ce pacte devrait remettre la nation sur les voies d'une nouvelle prospérité, dans le cadre d'un modèle original de société solidaire, inspirée de la social-démocratie européenne, mais adaptée aux réalités de la mondialisation. Ces discours officiels masquent, en fait, une nouvelle philosophie économique que dessine une action gouvernementale en rupture avec le passé, car inscrite nettement dans une grille d'analyse néo-libérale radicale.

## *Nouvelle droite, nouvelle stratégie budgétaire*

La pièce maîtresse du renouveau proposé est la nouvelle stratégie budgétaire du déficit zéro, stratégie qui, à juste titre, a soulevé de nombreuses critiques tant par ses moyens et ses conséquences que par son fondement même. Ce sont la mise en marché et l'acceptation de cet élément clé de la nouvelle philosophie économique radicale du gouvernement qui étaient visées, tant par la tenue de la Conférence socioéconomique de Québec, en mars 1996, que par le Sommet de Montréal.

Rappelons que ces événements, fortement médiatisés, furent organisés dès l'arrivée à la barre de Lucien Bouchard, succédant à Jacques Parizeau comme nouveau chef du Parti québécois et comme nouveau Premier ministre. L'objectif politique de ces opérations était donc évident: permettre à M. Bouchard de bien monter en selle et de faire une entrée remarquée sur la scène québécoise, tout en opérant un virage majeur vers le centre droit de l'échiquier politique, vers les milieux d'affaires traditionnellement hostiles à son parti et à sa philosophie socioéconomique, jugée trop progressiste. Voilà ce que Lucien Bouchard s'empressa de redéfinir radicalement.

En effet, bien avant son entrée en fonction officielle et même avant d'avoir officiellement remplacé Jacques Parizeau à la présidence du PQ, Lucien Bouchard remit en cause la politique budgétaire élaborée par l'ex-ministre Jean Campeau et réitérée par son successeur, Pauline Marois. Rappelons brièvement que le gouvernement de Jacques Parizeau s'était engagé à résorber le déséquilibre des opérations courantes de l'État, notamment par une hausse de 1% de la taxe de vente. Le constat de M. Bouchard était simple: il fallait «mettre de l'ordre dans la maison québécoise», par un douloureux exercice d'assainissement des finances publiques, axé sur des réductions massives des dépenses; et il décréta, sans discussion aucune, que la hausse prévue de la TVQ était annulée!

Mais ce fut à Québec, en mars 1996, lors de la Conférence socioéconomique, que fut articulée, suite à un huis clos entre gouvernement et syndicats, la version définitive d'une stratégie budgétaire radicale: l'objectif n'était plus l'assainissement du compte des opérations courantes, mais celui d'un déficit *global* nul, assujéti d'une loi anti-déficit contraignante, aux effets potentiellement dévastateurs.

Plus tard, en octobre 1996, à Laval, quelques semaines avant l'ouverture du Sommet de Montréal, il précisa le fondement de sa pensée lors d'un exercice d'auto-flagellation qui ne pouvait qu'émouvoir les plus durs tenants du néo-libéralisme: le Québec vivait depuis trop longtemps «au-dessus de ses moyens». Et de comparer les déficits budgétaires successifs à des doses de «drogue» dont il fallait «s'affranchir<sup>2</sup>»! Ni Newt Gingrich, ni Preston Manning, chefs de file de la nouvelle droite en Amérique du nord, n'étaient jamais allés si loin. Comment se fait-il que le mouvement syndical ait cautionné ce décollage dans l'imaginaire?

Au-delà de la rhétorique, c'est évidemment la justesse de l'analyse des déséquilibres budgétaires qui s'avère fondamentale dans le choix des stratégies adoptées. Le tableau 1 résume l'évolution d'indicateurs budgétaires clés du gouvernement du Québec depuis 1980. La première colonne trace l'évolution des dépenses budgétaires totales par rapport à l'ensemble de l'économie, celle-ci mesurée par le PIB (produit intérieur brut); les colonnes 2 et 3 décomposent les dépenses totales en deux



Paul Chiasson/CANAPRESSE

Le Premier ministre Lucien Bouchard est chaleureusement applaudi, suite au discours d'ouverture du Sommet socioéconomique, le 29 octobre 1996. Son virage majeur vers le centre droit de l'échiquier politique semble apprécié par les milieux d'affaires.

catégories, qu'il faut distinguer dans toute tentative sérieuse d'évaluer l'ampleur de «l'irresponsabilité budgétaire» dont seraient collectivement coupables les citoyens du Québec.

L'examen de ce tableau indique que si les dépenses *totales* de l'État représentent un pourcentage plus ou moins constant dans l'ensemble de l'économie, les dépenses *en intérêts*, communément appelées «frais de la dette», ont presque doublé, passant de 1,9% à 3,6% du PIB. Cela signifie que les dépenses de *programmes* ont suivi une tendance opposée: elles ont diminué par rapport au PIB. Comment prétendre alors que les déficits de l'État résultent des «dépenses excessives» d'un peuple «vivant au-dessus de ses moyens?» Il est clair qu'au-delà des clichés, il y a la réalité à laquelle doivent être confrontées les idées à la mode.

Mais examinons aussi l'évolution des déficits. Qu'en est-il au juste? La colonne 4 du même tableau présente le solde budgétaire *total* du gouvernement du Québec, exprimé en pourcentage du PIB; les déficits observés du solde étaient en baisse par rapport à l'ensemble de l'économie, au cours des cinq dernières années, passant en moyenne de 3,4% du PIB, entre 1980-85, à 2,9% en moyenne, entre 1990-95. Soulignons que ce résultat, et non un déficit nul, constitue la cible décrétée (3%) par le traité de Maastricht, en 1992, relatif à la fusion monétaire des pays de l'Union européenne.

Cependant, c'est le solde budgétaire *primaire* (colonne 5) qui est d'intérêt pour l'interprétation donnée aux déséquilibres bud-

gétaires; ce solde, qui fait abstraction des dépenses d'intérêt, c'est-à-dire du service de la dette, a dégagé un *surplus*, au cours de neuf des dix dernières années, et est en *hausse* marquée depuis la récession de 1991-92. Encore ici, le message qui se dégage de la désagrégation des soldes budgétaires est que les déficits observés, ces dernières années, ne peuvent être imputés à un ensemble de programmes de dépenses excessives, car les soldes primaires sont en surplus!

Mais, alors, à quoi seraient imputables les déficits du solde total? Essentiellement à trois facteurs externes à la société québécoise. Le premier est la réduction importante des transferts fédéraux, qui sont passés de 29 à 17% des revenus budgétaires du Québec, entre 1982 et 1996<sup>3</sup>. Les deux autres facteurs sont strictement économiques et ne découlent certainement pas d'excès collectifs. Il s'agit, d'une part, des taux d'intérêts très élevés, depuis le milieu des années 1970, qui n'ont que récemment retrouvé des niveaux compatibles avec une croissance plus élevée; d'autre part, la chute brutale d'au moins 50% des taux de croissance économique, durant la même période, contribua à réduire dramatiquement non seulement les profits des entreprises et les revenus des travailleurs, mais aussi, par conséquent, les recettes fiscales des gouvernements.

Le refinancement de la dette publique, dans les années qui viennent, tout comme le renouvellement des prêts automobiles et des hypothèques, à de faibles taux d'intérêt, contribuera automatiquement à réduire le poids du service de la dette, ce qui modifiera tant sa place dans l'économie (en % du PIB) que son importance vis-à-vis les programmes réguliers de dépenses des gouvernements. C'est ce phénomène, d'ailleurs, qui contribue présentement au dépassement des prévisions budgétaires du gouvernement fédéral.

Au Québec, nous pouvons estimer qu'au niveau actuel de la dette (76 milliards de dollars), une baisse d'un point de pourcentage du taux d'intérêt moyen réduirait les dépenses en intérêt de

1. L'auteur est professeur agrégé au département de science politique et d'économie au Collège militaire royal du Canada.  
 2. *L'économie, l'emploi et la solidarité*, discours à Laval, 8 octobre 1996; p. 5.  
 3. Ministère des Finances, *L'Évolution des finances publiques au Québec, au Canada et dans les pays de l'OCDE*, Québec, octobre 1996; p. 12.

plus de 700 millions, une baisse de deux points, du double, soit 1,7 milliards, ce qui représente environ la moitié du déficit budgétaire courant<sup>4</sup>.

En ce qui concerne la faible croissance économique – qui est l'explication clé du chômage élevé –, son impact sur les revenus est majeur: en 1993, par exemple, la perte totale des revenus découlant de l'absence du plein-emploi au Canada était estimée à près de 110 milliards de dollars, dont 50 milliards en recettes fiscales pour tous les gouvernements<sup>5</sup>. Pour la juridiction du Québec encore, une réduction du taux de croissance économique d'un point de pourcentage ajoute environ 700 millions au service de la dette<sup>6</sup>. Une reprise de la croissance, combinée à une

baisse des taux d'intérêt réglerait l'essentiel des déséquilibres budgétaires.

Conséquemment, une appréciation réaliste et socialement plus acceptable de la problématique des déséquilibres budgétaires des gouvernements devrait susciter une nette préférence pour leur résorption par le haut, c'est-à-dire par un redémarrage de la croissance plutôt que par le bas, c'est-à-dire par l'austérité budgétaire, destructrice d'emplois. Ce sont ces deux visions qui se sont confrontées, lors de la Conférence de Québec et du Sommet de Montréal et qui se confrontent toujours, car elles sont au centre des divergences entre progressistes et tenants du néolibéralisme.

Tableau 1

## Indicateurs budgétaires clés, gouvernement du Québec, 1980 à 1995

	(1) Dépenses totales (% du PIB)	(2) Dépenses de programmes (% du PIB)	(3) Dépenses d'intérêt (% du PIB)	(4) Solde budgétaire total (% du PIB)	(5) Solde primaire (milliards de \$)
1980- 81	24,8	22,9	1,9	-4,8	-2,0
1981- 82	25,1	22,7	2,4	-3,2	-0,6
1982- 83	25,8	23,1	2,7	-3,0	-0,1
1983- 84	26,0	23,2	2,8	-2,2	+0,5
1984- 85	25,7	22,7	3,0	-3,8	-0,8
1985- 86	25,4	22,2	3,1	-2,0	0
1986- 87	23,9	20,9	3,0	-2,2	+0,7
1987- 88	23,5	20,6	2,8	-1,9	+1,4
1988- 89	22,0	19,4	2,7	-1,2	+2,1
1989- 90	21,9	19,1	2,7	-1,8	+2,4
1990- 91	23,4	20,5	2,9	-2,0	+1,6
1991- 92	24,9	21,9	3,0	-2,8	+0,5
1992- 93	25,7	22,7	3,0	-3,1	-0,3
1993- 94	25,5	22,2	3,3	-3,0	+0,4
1994- 95	25,1	21,6	3,5	-3,4	+0,2
1995- 96	24,5	20,9	3,6	-2,3	+2,1

Sources : *Livre des crédits*, Conseil du Trésor et *Discours sur le Budget*, Ministère des finances, années indiquées.

**Solde budgétaire** : solde des recettes totales sur les dépenses totales. Les recettes proviennent des impôts, taxes et transferts fédéraux. Les dépenses, 42 milliards de dollars en 1995-96, se divisent en dépenses de programmes (ou dépenses courantes) et dépenses en intérêt (6 milliards en 1995-96), appelées «service de la dette». En 1995-96, le solde budgétaire était en déficit de 3,9 milliards. Cette somme est financée par emprunts qui s'ajoute à la dette publique brute.

**Solde budgétaire primaire** : solde des recettes totales sur les dépenses de programme. Ce solde comptabilise les résultats financiers de l'ensemble des politiques budgétaires en vigueur. Sa différence d'avec le solde budgétaire est son exclusion du service de la dette qui reflète les politiques budgétaires passées et dont les composantes (taux d'intérêt et dette accumulée) sont externes à l'action budgétaire courante du gouvernement. La distinction permet de mieux saisir ce que reflète un déficit ou surplus global observé. Un déficit global peut renfermer un surplus primaire; c'est la situation présente au Québec: sur l'année 1995-96, le déficit d'ensemble était de 3,9 milliards, mais masquait un surplus primaire de 2,1 milliards, la différence étant le service de la dette.

**Dette publique brute (ou dette nationale)** : total de l'encours des emprunts de l'État provenant des déficits budgétaires passés régulièrement refinancés. Au 31 mars 1996, la dette brute du Québec s'élevait à 76 milliards de dollars; le taux d'intérêt moyen versé était d'environ 8%. La dette «interne» est libellée en devises nationales, «externe» lorsque libellée en devises étrangères. Les pays industrialisés ont une dette publique essentiellement «interne».

**Rapport dette/PIB** : La dette est le plus souvent exprimée comme un pourcentage du PIB (le produit intérieur brut), celui-ci indiquant la valeur des activités économiques totales d'un pays. En 1995, il totalisait 172 milliards de dollars. C'est ce rapport qui mesure mieux que les valeurs absolues la taille de la dette publique pour une juridiction donnée. Le rapport dette/PIB, 44% au Québec en 1995-96, permet des comparaisons pertinentes entre pays de taille différente. Trois autres rapports financiers importants sont le rapport solde budgétaire (ou déficit)/PIB, solde primaire/PIB et frais de la dette/PIB; sur l'année 1995-96, ces rapports respectifs étaient: -2,3% (un déficit), +1,2% (un surplus) et 3,5%. Ces rapports sont d'abord des outils de mesure et varient considérablement entre juridictions. Aucun critère ne permet de fixer un rapport idéal, ou encore un seuil critique.



CAPMCO

Un jeûne à relais se tenait à Québec, en octobre 1996, en vue du Sommet socioéconomique. Sous le thème: «Refus de la misère», cette action de solidarité dénonçait l'indifférence à l'égard de ceux, de plus en plus nombreux, qui sont exclus du partage de la richesse.

### *La commission sur la fiscalité: au service de la politique officielle*

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics fut constituée le 5 juin 1996, suite à l'étonnante acceptation syndicale de la stratégie du déficit zéro, sans véritable débat public, lors de la Conférence de Québec. Craignant, à juste titre, les conséquences économiques et sociales des fortes compressions des dépenses publiques pouvant y être attachées, les dirigeants de centrales obtenaient un prolongement de 2 à 4 ans de la période encadrant la stratégie; en plus, face aux désaccords sur le rôle des hausses de revenus dans l'exercice de rééquilibrage des comptes, la dite Commission fut chargée, entre autres choses, de formuler des propositions «devant guider le gouvernement pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal, tout en favorisant la création d'emplois<sup>7</sup>...»

Le rapport de la Commission, – ce qui est un tour de force, considérant le temps disponible et la complexité des sujets –, fut déposé à la mi-octobre tel que prévu, en marge du Sommet de Montréal. La composition de la Commission fut bipartite, avec quatre commissaires issus du monde des affaires et quatre autres, économistes de formation, engagés au plan social ou syn-

dical et donc réfractaires, en principe, à la pensée néo-libérale et aux politiques qu'elle inspire. Cela laissait présager de houleux débats internes et des difficultés à dégager un consensus sur deux questions majeures: la stratégie budgétaire du gouvernement et les recettes fiscales prélevées par les impôts et les taxes.

### *L'équité et le fardeau fiscal au Québec*

La Commission consacre, dans son rapport, une place importante à la fiscalité, mais elle dispose plutôt sommairement de la question du fardeau global des particuliers et des entreprises. Il est utile de rappeler que lors de son discours du 8 octobre, à Laval, le Premier ministre Lucien Bouchard révéla un autre volet de sa vision socioéconomique, en traitant justement de cette question. «Je ne sais pas ce que la Commission sur la fiscalité va nous dire...», déclarait-il. Mais il affirma que du «bas de l'échelle jusqu'en haut, l'effort est requis»; «vous savez comme moi», ajouta-t-il, «que les Québécois les plus fortunés sont plus taxés que leurs voisins... Il y a là une contrainte. Ce ne sont pas les travailleurs au salaire minimum qui sont mobiles... ce sont les plus fortunés<sup>8</sup>».

Et il s'interrogea: «compte tenu de cette réalité, est-ce que ça signifie que nous n'allons pas demander d'efforts aux Québécois les plus fortunés?» Sa réponse: «au contraire. Nous allons leur demander... un effort considérable...». Mais, selon sa vision, «l'effort considérable» exigé des fortunés ne proviendrait pas de prélèvements plus élevés, mais prendrait la forme d'une simple «demande» de la «société québécoise pour la création d'emplois<sup>9</sup>!»

4. Crémieux, P.Y., Fortin, P., et Van Audenrode, M., *L'Évolution macroéconomique et la question budgétaire au Québec*, Conseil de la Santé et du Bien-être, Québec, novembre 1994; p. 44.
5. Bellemare, D., Poulin-Simon, L., «Les coûts du chômage au Canada», dans *Les Voies du plein-emploi*, sous la direction de Pierre Paquette et Mario Seccareccia (en préparation).
6. Crémieux et al., *op. cit.*, p. 44.
7. *Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*, Publications Québec, octobre 1996; p. 1.
8. Discours du 8 octobre à Laval, p. 8.
9. *Idem*.

À quel constat en arriva la Commission? À peu de chose près, les commissaires aboutirent à la même conclusion. Elle recommande, dans un rapport unanime, rappelons-le, de ne pas hausser le fardeau fiscal ni des particuliers ni des entreprises, essentiellement pour des motifs de compétitivité avec les juridictions environnantes: «... dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés», déclare-t-elle, «la charge fiscale observée dans les autres pays est une donnée essentielle<sup>10</sup>...».

Pourtant, le mandat «d'accroître l'équité» du régime fiscal aurait pu susciter un examen plus minutieux des réalités; rien n'autorisait vraiment l'abandon de ce volet de son mandat. En effet, la comparaison internationale de la Commission situe le Québec «au milieu du peloton des pays de l'OCDE<sup>11</sup>», tandis que par rapport à l'Ontario, l'on y reconnaît que, même si la position fiscale est légèrement inférieure, la méthode de comparaison retenue ne tient pas compte des différences entre les services publics offerts et ne permet pas de comparer le fardeau réel des contribuables<sup>12</sup>. De plus, la Commission omet tout examen de la croissance des inégalités de revenus, depuis les années 1980, et va même jusqu'à en faire l'apologie.

Dans un chapitre paradoxalement intitulé «La fiscalité comme instrument de répartition de la richesse», l'on recommande de maintenir les taux applicables aux mieux nantis, malgré que les taux maxima aient été réduits davantage qu'en Ontario, en soulevant, sans documentation aucune, le spectre de la mobilité et en invoquant la faiblesse du nombre de contribuables à revenu élevé<sup>13</sup>. Parlant des contribuables dont le revenu est de 100 000\$ ou plus, le rapport dit «qu'ils paient 12% de l'impôt» — c'était en 1993 —, mais ne représentent «que 1% des contribuables<sup>14</sup>».

Ce choix sélectif de données masque cependant un facteur clé: ces 54 000 contribuables recevaient alors près de 10 milliards de revenus, près de 10% de l'ensemble des revenus déclarés<sup>15</sup>. Ces inégalités de revenus, dont l'étude relevait directement du mandat de la Commission, s'accroissent depuis les années 1980; il a été établi qu'au cours de cette période, «le plus riche 20% des familles canadiennes a accaparé 90% du revenu moyen<sup>16</sup>. Se refuser à traiter de ces réalités et à en dégager les implications souhaitables au plan de l'équité fiscale, sous prétexte de la «mobilité», équivaut à adopter le néo-libéralisme comme grille d'analyse.

En ce qui touche la fiscalité des entreprises, la Commission reprend les principales conclusions de l'étude conjointe Price & Waterhouse/ministère des Finances. Notre tableau 2 résume les indices (base 100 pour le Québec) de la compétitivité fiscale des

entreprises de trois juridictions, au début des années 1990, soit une période de faiblesse conjoncturelle comparativement moins avantageuse pour le Québec; néanmoins, ces indices révèlent une fiscalité d'entreprises nettement inférieure à celle de New York (de 26 à 41%) et semblable à celle de l'Ontario.

Le choix des années est fort important dans ce genre de comparaison, ce que reconnaît d'ailleurs la Commission; en effet, en période d'expansion économique, la structure fiscale du Québec, moins axée sur les profits réalisés, confère des avantages aux entreprises qui sont alors en récupération de bénéfices. Par ailleurs, la Commission a omis de son rapport toute discussion sur le véritable impact de la compétitivité fiscale sur la localisation des entreprises et sur la mobilité individuelle entre juridictions; de ce fait, son travail s'avère incomplet, car la localisation industrielle, par exemple, dépend d'une multitude de facteurs qui déterminent tout aussi bien les coûts unitaires de production, tels ceux de la main-d'oeuvre et de l'énergie, que la valeur des ventes anticipées, telle celle de la proximité des marchés et du degré de concurrence.

## La stratégie budgétaire et la loi anti-déficit

Nous avons établi plus tôt qu'il fallait écarter l'idée répandue, si commode pour les visions néo-libérales, que les déséquilibres budgétaires de l'État du Québec reflétaient l'irresponsabilité d'une société vivant au-dessus de ses moyens, notamment par une propension malade aux dépenses excessives. Ce sont des facteurs externes à l'État du Québec qui expliquent la croissance rapide de la dette publique et des frais de la dette. Toute stratégie de résorption des déficits devrait donc être axée davantage sur la croissance des recettes fiscales que sur la compression massive des dépenses de programmes.

Mais y a-t-il urgence de réduire, par l'austérité, les déséquilibres des finances publiques du Québec, d'équilibrer le budget d'ensemble et de prohiber, par une loi, l'existence de déficits futurs? Que nous rapportent les travaux de la Commission sur ces sujets? Ils nous révèlent très peu, car les commissaires ont cru bon de ne pas examiner la stratégie budgétaire adoptée lors de la Conférence de Québec; en fait, la Commission prend bien soin d'éviter toute analyse à son endroit. Le prétexte officiel fut l'existence d'un consensus tripartite et «l'appui de la population». Il faut s'en étonner, car c'est possiblement la première fois dans les annales des commissions d'enquête au Québec que des commissaires aient si facilement abandonné leur expertise au profit d'idées à la mode et leur indépendance au service de la stratégie politique du parti au pouvoir!

Pourtant, aucune théorie économique sérieuse, aucun critère financier ne peut être appelé au soutien de la stratégie budgétaire dite du «déficit zéro» et encore moins d'une loi anti-déficit. Évidemment, il aurait été surprenant que le ministre des Finances, Bernard Landry, donne à la Commission le mandat d'examiner la pertinence de la pièce maîtresse du virage politique alors en gestation; mais rien n'empêchait les commissaires de le faire, d'autant plus qu'ils devaient se pencher sur une question connexe au déficit zéro: celle d'assurer sa réalisation par une loi anti-déficit. Comment la Commission pourrait-elle accepter

Tableau 2

### Indices de la compétitivité fiscale du Québec

(Comparaison: Québec, Ontario, New York. Québec = 100)

	Données de 1990			Données de 1992		
	Qué.	Ont.	N.Y.	Qué.	Ont.	N.Y.
Entreprises:						
petites	100	102	126	100	99	130
grandes	100	104	141	100	97	138

Source: Étude Price Waterhouse - Ministère des Finances du Québec, étude initiale et mise à jour de 1996.

d'examiner la pertinence d'une loi anti-déficit, plus précisément «émettre un avis à l'égard du Projet de loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire», sans accepter simultanément d'examiner la stratégie budgétaire sous-jacente?

Les commissaires avaient d'excellents motifs de remettre en cause la pertinence d'une loi anti-déficit, une innovation radicale qui renie le rôle de l'État en matière de stabilisation des cycles économiques, et qui rejoint, de ce fait, la vision centrale du néolibéralisme. L'effet dramatique sur l'économie de l'application d'une telle loi serait d'amplifier les cycles économiques: par exemple, elle obligerait l'État à renverser rapidement (la loi proposée à la Commission prévoyait une période de un à cinq ans) toute baisse des recettes fiscales et toute hausse de dépenses liées exclusivement à des ralentissements conjoncturels; le solde budgétaire retrouverait bien ses équilibres, mais au prix d'un ralentissement encore plus grand de l'économie, car les renversements dont il est question auraient l'effet de retirer un pouvoir d'achat des circuits économiques<sup>17</sup>.

Le rapport de la Commission reconnaît bien ces effets déstabilisateurs potentiels: le «projet de loi anti-déficit... risque d'accentuer les cycles», prévient-il<sup>18</sup>; malgré cette constatation, les commissaires se refusèrent d'appliquer la même logique économique à la stratégie budgétaire de base. Et encore, sur la question du remboursement de la dette, le rapport reconnaît qu'il «n'y a pas de critères objectifs» pour déterminer un niveau idéal du ratio d'endettement (le rapport dette/PIB), mais déclare néanmoins que la stratégie du déficit zéro devait être respectée<sup>19</sup>!

### Au-delà des mots

Deux visions socioéconomiques s'affrontaient lors des débats, tant à Québec, lors de la Conférence socioéconomique, qu'à Montréal, lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, à propos du contenu d'un nouveau pacte social pour le Québec. La vision du gouvernement et du patronat, d'un «Québec de responsabilité et de solidarité» et celle des milieux populaires et syndicaux, favorable à un pacte social «fondé sur l'équité et la solidarité<sup>20</sup>». Il y a là plus que des mots. Il s'agit en fait de deux conceptions contrastées, difficilement conciliables, des priorités socioéconomiques nationales et des politiques nécessaires à leur réalisation.

L'appel à la «responsabilité» vise essentiellement l'acceptation d'une politique budgétaire injustifiée et mal conçue; issue d'un diagnostic néo-libéral radical, elle accentuera les précarités et exacerbera les tensions sociales, car sa mise en oeuvre exige une accentuation des inégalités socioéconomiques. La Com-



mission sur la fiscalité n'aura servi, en bout de ligne, qu'à cautionner cet appel, coiffant son rapport final d'un titre qui évoque davantage une formule de mise en marché de la politique officielle: «Ensemble pour un Québec responsable!»

La «solidarité» à laquelle l'on nous convie est aussi, dans l'optique économique du nouveau gouvernement, un appel à une plus grande subordination du Québec contemporain aux «forces du marché», un euphémisme pour le pouvoir excessif de l'oligarchie financière dominante<sup>21</sup>.

La loi anti-déficit fut adoptée, sans modification, par l'Assemblée nationale, à la toute fin de la dernière session parlementaire. Quoi qu'en disent les discours rassembleurs, l'adoption de cette loi et son application éventuelle modifieront radicalement le rôle économique de l'État québécois; c'est l'État moderne issu de la révolution keynésienne qui est remis en cause. À la veille du Sommet de Montréal, le Premier ministre Bouchard nous prévenait: «S'il y en a qui espèrent que mon gouvernement va importer les dogmes du néo-libéralisme, ils se trompent<sup>22</sup>!» S'il y a équivoque au plan du verbe, dans l'action, c'est chose faite. ■

10. Rapport de la Commission, p. 39.

11. *Ibid.*, p. 40.

12. *Ibid.*, p. 38, 40.

13. *Ibid.*, p. 76, 80.

14. *Idem.*

15. *Idem.*

16. Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, (cat. #13-207), cité par Crémieux et al., *op. cit.*, p. 28.

17. En période de ralentissement économique, des déficits budgétaires dits «conjuncturels» apparaissent et ils produisent des effets stabilisateurs, car ces déficits équivalent à des injections nettes de pouvoir d'achat dans les circuits économiques, justement parce que

celles-ci sont financées par emprunt.

18. Rapport de la Commission, p. 19.

19. *Ibid.*, p. 19, 22.

20. Ces visions sont élaborées dans des documents de réflexion publiés en mars 1996, à l'occasion de la Conférence socioéconomique de Québec, préparatoire au Sommet de Montréal; Gouvernement du Québec, *Un Québec de responsabilité et de solidarité*, Publications Québec, mars 1996 et CEQ, FTQ, CSN, *Pour un nouveau pacte social fondé sur l'équité et la solidarité*, mars 1996.

21. Voir à cet égard le texte de Bernard Élie, «Le système financier international», *Relations*, janvier-février 1995.

22. Discours de Laval, 8 octobre, p. 7.

# lectures du mois

avec Céline Dubé  
et Sheila McDonough

## RAPPORTS DE POUVOIR DANS L'ÉGLISE

**Marie-Andrée Roy,**  
*Les ouvrières de l'Église, Sociologie de  
l'affirmation des femmes dans l'Église,*  
Montréal, Médiaspaul, 1996; 424 p.

**T**outes les personnes qui aspirent au changement en profondeur dans l'Église trouveront un grand intérêt à lire cette thèse doctorale – une réussite de présentation dans un langage compréhensible et relativement facile. Depuis plusieurs années, l'auteure publie des lectures féministes de la religion et enseigne en Sciences religieuses, à l'Université du Québec à Montréal. Très impliquée dans les pratiques alternatives féministes, particulièrement au sein de la collective L'autre Parole, Marie-Andrée allie les connaissances théoriques et les pratiques-terrains. D'abord bachelière en théologie, elle poursuit actuellement ses recherches en sociologie de la religion.

Cet ouvrage rend compte d'une analyse fouillée, documentée, pertinente, des rapports de pouvoir entre les femmes/laïques et les hommes/clercs dans l'Église québécoise.

Après avoir présenté l'orientation de sa démarche et défini l'objet et les objectifs de sa recherche, l'auteure fait état des études contemporaines sur la situation des femmes dans l'Église: études sociologiques au Canada, en France et aux États-Unis et

études théologiques qui se situent comme féministes (chapitres 1 et 2).

Le troisième chapitre « vise à situer les principaux éléments de l'organisation de l'Église catholique en tant que structure de pouvoir qui a un impact sur les modes d'insertion des femmes qui en sont membres, et à préciser quelques éléments du fait religieux utiles à une compréhension plus approfondie de cette réalité » (p. 97). Une combinaison de sources théoriques, particulièrement des textes de Pierre Bourdieu, Danièle Hervieu-Léger, Nicole Laurin et Max Weber, aide à saisir la complexité de l'organisation ecclésiale. Sans oublier le Code de droit canonique qu'il faut connaître comme un élément primordial: celui-ci constitue pour l'Église un des moyens privilégiés pour s'affirmer et pour consolider ses institutions. Ce chapitre met aussi en lumière les différents types de domination dans l'institution ecclésiale et pose parfois des questions bouleversantes pour les femmes chrétiennes et féministes engagées en Église.

Le quatrième chapitre dresse un tableau de la situation actuelle des femmes dans l'Église catholique au Québec. Un premier volet établit comment le discours officiel définit les femmes. Un deuxième volet retrace les principaux lieux d'implication des femmes dans l'Église, à titre de bénévoles ou de salariées, de même que la transformation rapide de cette implication. Un dernier volet présente les différents types d'orientation mis de l'avant par les femmes, et les diverses attentes qu'elles formulent à l'endroit de l'institution. Chapitre remarqua-

ble par l'observation assidue des pratiques des femmes en milieu ecclésial et par une analyse rigoureuse de leurs discours et de leurs prises de position. Après ce tableau d'ensemble, la chercheuse a exploré, sur le terrain de deux paroisses montréalaises, les discours et les pratiques des femmes qui y sont engagées.

Les chapitres clés m'apparaissent être les sixième et septième. L'auteure analyse en profondeur les rapports de pouvoir qui se vivent entre les hommes clercs et les femmes laïques dans l'Église, à partir de six éléments empruntés à la théorie de Max Weber: la domination, la direction administrative, l'Église, la communauté, les prêtres et les types de domination. Puis, s'appuyant sur la théorie féministe de l'appropriation des femmes, développée par la sociologue française Colette Guillaumin, elle montre que « le temps, l'espace et la personne des femmes font l'objet d'un contrôle masculin et clérical qui empêche les femmes impliquées en paroisse d'accéder à un véritable statut de sujets égaux dans l'Église » (p. 323).

Après avoir examiné sous différents angles la réalité du pouvoir vécu en milieu paroissial et la présence active des femmes en ce milieu, l'auteure passe en revue trois types de contribution des femmes: des théologues, des femmes impliquées dans des pratiques de changement, des femmes engagées aux plans diocésain et national. « Ce vaste réseau de femmes, désarticulé, non concerté, permet l'actualisation constante des discours de l'Église, sans contraindre pour autant celle-ci à ajus-

ter ses pratiques à ses discours» (p. 372).

Ce livre a le mérite d'établir clairement les liens entre le fonctionnement, l'organisation structurelle de l'institution ecclésiastique et l'idéologie qui les défend. «Pour bien comprendre la situation actuelle des femmes dans l'Église, on ne peut éviter la question cruciale de la croyance en la légitimité du pouvoir clérical. Tout est fait pour qu'il apparaisse normal, légitime, naturel que les clercs soient les seuls dépositaires des biens du salut» (p. 381). Ce pouvoir «omniprésent et camouflé» tellement «humain dont on dit qu'il incarne la volonté de Dieu», les femmes en sont écartées, même si elles accomplissent des tâches de plus en plus nombreuses et essentielles à tous les niveaux de la structure ecclésiastique. Elles demeurent des «ouvrières» qui produisent les biens de salut sous le contrôle des clercs.

Je termine une lecture dérangeante. Les questions qui fourmillent à travers l'ensemble de l'ouvrage ébranlent la conscience sur une situation qui dure depuis des millénaires. En m'éveillant un matin, une image assaillait mon esprit: celle d'un oiseau qui «picosse» un bunker. Voilà une émotion remplie d'une vision où l'ampleur du changement à opérer dans l'Église apparaît démesurée par rapport aux moyens appropriés pour l'accomplir. Pourtant, mon espérance s'entête à poursuivre la contestation prophétique, «en fidélité avec la promesse de libération de l'Évangile».

Une voie m'apparaît prometteuse: un projet de transformation planifiée et organisée. Les femmes s'en donneront-elles les moyens, en concertation avec les hommes qui recherchent plus le service que le pouvoir? ■

Céline Dubé

## LE PORT DU HIJAB, UNE INTERPRÉTATION

Yolande Geadah,

*Femmes voilées, intégrisme démasqué,*  
Montréal, VLB Éditeur, 1996; 293 p.

**F**élicitons l'auteure pour ce livre provocant, qui soulève plusieurs questions complexes et ne présume de solutions simplistes pour aucune d'entre elles. Elle est à bon droit préoccupée par la montée des pres-

sions intégristes en Égypte, son pays d'origine, et elle craint que le nombre croissant de femmes voilées au Québec ne laisse présager ici des développements intégristes sérieux pour l'avenir. Si on permet aux jeunes filles musulmanes de porter le voile dans les écoles québécoises, ouvrons-nous la porte à l'imposition de la Loi islamique aux Musulmans du Québec et à la domination ici d'une communauté musulmane intégriste?

L'auteure explique bien la diversité complexe de l'histoire musulmane et elle comprend que les mouvements intégristes/fondamentalistes sont des développements propres au XXe siècle et communs à toutes les religions. Elle saisit bien un certain nombre des caractéristiques de ces univers mentaux. Comme elle l'écrit, leur idéologie affirme que le monde est soit ignorant (païen, jahiliya) ou islamique, et qu'il n'existe aucun moyen terme. Cela en fait une idéologie puissante, parce que cela donne à la fois un statut au Ulema musulman, comme en Iran, et une direction et un espoir révolutionnaires aux jeunes gens du tiers monde qui n'en ont pas beaucoup. Cette idéologie est d'abord venue de Maulana Mawdudi, en Inde et au Pakistan, puis au reste du monde arabe, à travers Sayyid Qutb.

Cependant, son ouvrage aurait eu plus de poids si elle avait davantage éprouvé ses perceptions auprès des travaux d'autres personnes qui ont approfondi les mêmes thèmes. L'auteure semble ignorer une bonne partie de l'excellente recherche qui s'est faite sur ces mouvements.

De plus, Yolande Geadah met l'accent un peu trop étroitement sur l'expérience arabe comme normative et elle a tendance à négliger les implications plus larges de la présence actuelle d'un extrémisme dans toutes les religions. La douleur personnelle qu'elle ressent à l'égard de ce qui se passe en Égypte tend à contrôler son analyse et à lui faire voir des ressemblances ailleurs que dans le monde arabe. L'expérience égyptienne est pour elle une sorte de paradigme de ce qu'elle suppose être partout inévitable. Si je sympathise avec sa douleur, je crois cependant que la preuve ne justifie pas ses conclusions. Je connais certes des femmes musulmanes fort instruites, du Québec comme du Canada, qui portent le voile et qui sont aussi affligées que nous des récents événements en Afghanistan, par exemple. Le hijab n'affecte pas nécessairement le cerveau, comme elle semble indirectement le suggérer.

L'extrémisme, en fait, résulte des besoins émotionnels de croyants qui se sentent assiégés. Si on supprime le besoin émotionnel, il y a peu de chance que l'extrémisme fleurisse. C'est pourquoi plus les Musulmans seront heureux et auront du succès au Québec, et moins ils seront vulnérables à la rhétorique extrémiste. Essayer de les réprimer risque de produire exactement le contraire de l'effet recherché. Certes, il existe une rhétorique extrémiste dans la vie musulmane québécoise, mais cela ne prouve pas qu'elle soit efficace. Comme pour le contrôle des naissances chez les chrétiens, les sermons n'entraînent pas toujours l'adhésion.

Oui, les intégristes égyptiens, afghans ou autres ont de quoi effrayer. Mais ils sont eux-mêmes des gens apeurés qui pensent n'avoir aucune autre alternative et qui cherchent dans l'intensité charismatique un soulagement à des situations humaines difficiles. À long terme, le seul remède efficace consiste à les soulager des pressions qui les effraient, comme l'insécurité économique, etc.

La partie la plus faible de son argumentation est la théorie selon laquelle puisque le port du voile est promu par les tenants d'idéologies extrémistes, alors l'autorisation du voile dans les écoles québécoises va transformer les Musulmans d'ici en extrémistes. La menace imaginaire de voir la shariah demandée par les Musulmans québécois est exagérée. Car, même s'il est vrai, comme elle l'écrit, qu'une mosquée de Montréal a déjà envisagé, puis abandonné, l'idée de former un conseil qui donnerait des avis sur les sujets touchés par la shariah, rien de tel ne s'est jamais matérialisé nulle part au Québec ou au Canada. Il n'y a aucune preuve que ses craintes à cet égard soient raisonnables. Toute la question des rapports entre la shariah et l'État est très complexe et différente dans chaque pays musulman. Même en Iran, par exemple, la situation change et évolue constamment.

Une autre faiblesse relative de son approche est son manque apparent de connaissance de la recherche sur la vie musulmane nord-américaine. Les Musulmans québécois fréquentent les mêmes conférences, auteurs, ouvrages ou organisations communautaires que les autres Musulmans nord-américains. Une recherche sérieuse sur les Musulmans québécois exigerait donc une meilleure connaissance du monde musulman nord-américain que celle qu'elle démontre ici; par exemple, elle se

trompe sur le nombre des Musulmans au Canada qui sont deux fois plus nombreux qu'elle le suggère, avec plus de deux cent mille dans la seule région du grand Toronto.

L'idée selon laquelle permettre aux jeunes filles de porter le voile va entraîner, par un processus inexorable, un plus grand extrémisme est une hypothèse non vérifiée qui n'est supportée en rien par la vie musulmane nord-américaine des trente dernières années (voir Yvonne Haddad et Jane Smith eds., *Muslim Communities of North America*, State University of New York Press, 1994). La sorte de théorie de la conspiration qu'elle suggère au sujet des Musulmans ressemble à la théorie des dominos qui a conduit les Américains au Vietnam: la crainte que si le communisme existait quelque part, il deviendrait contagieux. Mais nous devrions être très prudents avant d'utiliser des théories de la conspiration à l'égard de nos concitoyens. Car nous ne pouvons pas prédire l'avenir et il est déraisonnable de baser des politiques publiques sur des idées hypothétiques de ce qui pourrait arriver.

Les femmes instruites ont été la principale force pour changer les politiques chrétiennes à l'égard des femmes; et le même processus est à l'oeuvre chez les femmes musulmanes. Je prétends que des Musulmans nord-américains croyant profondément en la démocratie vont encourager, à long terme, les processus démocratiques ailleurs dans le monde musulman. Je connais des Musulmans qui y croient. Des femmes comme Benazir Bhutto et Tansu Ciller sont des exemples de cette possibilité. Meilleure sera l'éducation que nous fournirons aux jeunes filles musulmanes du Québec, et plus il y aura de chance qu'elles luttent pour la démocratie. C'est l'intérieur de leur tête qui est important. Une fois la démocratie apprise, elle devient une force

considérable pour l'esprit. Et bien des femmes musulmanes que je connais ne sont pas du tout près d'être intimidées par quelque tentative, de l'État ou de quiconque, pour les dominer. ■

Sheila McDonough

## LIVRES REÇUS

Voici quelques-uns des livres que les éditeurs ont fait parvenir à *Relations* au cours des derniers mois.

- France Théoret, *Laurence*, Montréal, Éditions Les Herbes rouges, 1996; 314 p.
- Giselle Huot, *Les Trois Archanges, le Galopin et l'Ange gardien*, Montréal, Éditions de l'Outarde, 1996; 179 p.
- Fernand Dumont, *Une foi partagée*, Roxboro, L'essentiel, 1996; 305 p.
- Josée Legault, *Les nouveaux démons, Chroniques et analyses politiques*, Montréal, VLB Éditeur, 1996; 239 p.
- Fernand Ouellette, *Je serai l'Amour, Trajets avec Thérèse De Lisieux*, St-Laurent, Éditions Fides, 1996; 437 p.
- Marc Maesschalck, *Droit et création sociale chez Fichte. Une philosophie moderne de l'action politique*, Louvain, Éditions Peeters, 1996; 390 p.
- Denise Helly, *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Ste-Foy, PUL, 1996; 491 p.
- Pierre Pelletier, *Les thérapies transpersonnelles*, St-Laurent, Les Éditions Fides, 1996; 474 p.
- Jean-Paul Lefebvre, *Les Catholiques et le sexe*, Montréal, Les Éditions Logiques, 1996; 184 p.
- Michel Tournier, *Éléazar ou la source et le buisson*, Montréal, Éditions Gallimard,

1996; 140 p.

- XXX, *L'Agenda des femmes 1997*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1996.
- Collectif (dir. Michel Wieviorka, François Dubet, Françoise Gaspard, Farhad Khosrokhavar, Didier Lapeyronnie, Yvon Le Bot, Danilo Martuccelli, Simonetta Tabboni, Alain Touraine, Sylvaine Trinh), *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat*, Paris, Éditions La Découverte, 1996; 323 p.
- Denise Helly, *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996; 491 p.
- Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps. Le militant*, St-Laurent, Fides, 1996; 780 p.
- Ginette Pelland, *Affolées*, Lachine, Éditions de la Pleine Lune, 1996; 311 p.
- André Beauchamp, *De la terre et des humains, Regards écologiques*, Roxboro, Éditions l'Essentiel, 1996; 143 p.
- Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, Saint-Laurent, Éditions La Découverte, 1996; 436 p.
- Bernard Clavel, *Jésus, le fils du charpentier*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1996; 245 p.
- Jack Miles, *Dieu une biographie*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1996; 458 p.
- Marek Halter, *Le Messie*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1996; 473 p.
- Jean-Guy Genest, *Godbout*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1996; 387 p.
- Bernard Vigod, *Taschereau*, Sillery, Édition du Septentrion, 1996; 393 p.
- Goran Larsson, *Fact or Fraud?, The Protocols of the Elders of Zion*, Jerusalem, Jerusalem Center for Biblical Studies and Research, 1994; 79 p.
- Pierre Mathieu, *Psaumes de la Haute Reconnaissance*, Montréal, Éditions Maxime, 1996; 64 p. ■

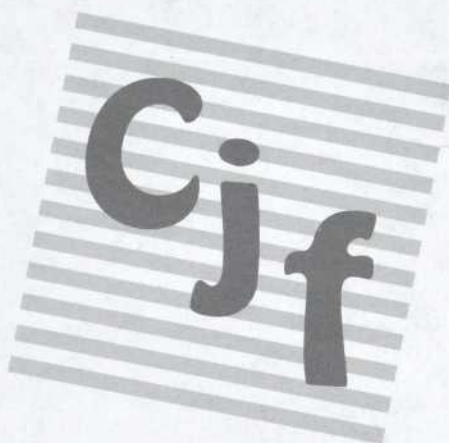
## à signaler

□ **Guides d'animation en pastorale sociale:** 1. «Des motifs et fondements pour le développement d'une pastorale sociale»; 2. «La pastorale sociale, des mains pour l'Église». Deux outils produits par le Service de pastorale sociale du diocèse de Saint-Hyacinthe, pour aider les chrétiennes et les chrétiens à s'engager collectivement. □ **À propos de l'autre**, vidéo produit par le CEAD et réalisé par MAJDI el OMARI. On y traite de l'image qu'ont les Occidentaux des Arabes, aujourd'hui

et à travers l'histoire. Stéréotypes et clichés influencent nos rapports et empêchent un vrai dialogue. Information: 982-6606. □ **Centre social d'aide aux immigrants.** Le CSAI, fondé par l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil, vient en aide aux nouveaux arrivants en difficulté dans leur pays d'origine, plus particulièrement les femmes seules et les enfants. Il célèbre, en 1997, son 50e anniversaire. Information: 932-2953.

# LE CENTRE JUSTICE ET FOI, VOUS CONNAISSEZ?

Le Centre justice et foi est un centre jésuite de recherche et d'analyse, voué à la promotion de l'engagement social. Créé en 1983, le CJF est l'héritier d'une longue tradition, commencée avec l'École sociale populaire, en 1911, et continuée par l'Institut social populaire, en 1950.



Le CJF est constitué d'une équipe d'une quinzaine de personnes, laïques et religieuses, oeuvrant, avec de nombreux collaborateurs extérieurs, dans trois secteurs d'activité.

- La revue **Relations**, mensuel d'analyse sociale, politique et religieuse, est engagée dans la promotion d'un projet de société pour le Québec depuis plus de 50 ans.
- Le **Secteur des communautés culturelles** porte son attention sur le défi de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des immigrants et sur la convivance entre Québécois de toutes origines. Il publie un bulletin de liaison de pastorale interculturelle, *Vivre ensemble*.
- Le **Secteur des programmes** propose des activités publiques, comme les Soirées Relations, des journées d'étude et des sessions sur différents thèmes de la vie sociale, économique, politique, éthique et religieuse.

Le CJF participe à divers réseaux de solidarité et maintient des liens avec des organismes du milieu, autour d'objectifs communs. Dans ses champs d'analyse et de recherche, le Centre privilégie toutes les questions relatives à un projet de société qui intègre davantage les exclus; les questions qui touchent la situation des femmes, le nouveau besoin d'éthique, le rapport du christianisme et de la société moderne, la solidarité internationale.

## Centre justice et foi

25, Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6. Tél.: (514) 387-2541 Téléc.: (514) 387-0206

---

# relations

mars 1997 3,75\$ no 628

## SOMMAIRE

---

### face à l'actualité 35

Il était un fois un homme riche (Carolyn Sharp) – Le bateau construit dans le sous-sol (Guy Paiement) – Plus que de la musique! (Dominique Boisvert)

---

### dossier 39

*Entre l'abondance et la fragilité: la gestion de l'eau*

René Boudreault	De l'eau pour rêver et pour vivre	40
Benoît Gauthier	Pour une politique d'ensemble de l'eau	41
Michel Boisvert	L'eau, une réalité urbaine: idées reçues et revues	45
Julien Harvey	Privatiser l'eau de Montréal: un premier pas?	46
Élizabeth Côté	Femmes et gestion de l'eau à Bamako, Mali	51

---

### en bref 38

### article 54

Pierre Paquette	Une nouvelle droite au pouvoir à Québec	54
-----------------	---	----

---

### lectures 60

---

Photographie de la page couverture: Normand Blouin/STOCK

## NOS PROCHAINES SOIRÉES RELATIONS

À Montréal, les lundis 17 mars et  
21 avril, à la Maison Bellarmin.

À Québec, le lundi 7 avril, au Centre  
de spiritualité Manrèse.

Renseignements: à Montréal, 387-2541. À Québec, 653-6353.  
Contribution volontaire: 5,00\$